

COMMISSIE VOOR HET
BEDRIJFSLEVEN, HET
WETENSCHAPSBELEID, HET
ONDERWIJS, DE NATIONALE
WETENSCHAPPELIJKE EN
CULTURELE INSTELLINGEN, DE
MIDDENSTAND EN DE
LANDBOUW

van

DINSDAG 6 JANUARI 2015

Namiddag

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION, DES
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE
L'AGRICULTURE

du

MARDI 6 JANVIER 2015

Après-midi

Le développement des questions et interpellations commence à 14.40 heures. La réunion est présidée par M. Jean-Marc Delizée.

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 14.40 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Jean-Marc Delizée.

Le **président**: Nous avons à l'ordre du jour une série de questions relatives à l'énergie. À la fin de l'année dernière, nous avons eu un débat sur le plan de délestage. Il est possible que certaines questions aient trouvé réponse dans ce débat. Il appartient à chaque membre de faire savoir au secrétariat s'il souhaite maintenir telle ou telle question.

Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, pour aller dans votre sens, les deux questions que j'ai déposées (n° 413 et n° 461) ont trouvé réponse tant pour ce qui est du plan de délestage qu'en ce qui concerne la SNCB puisque nous avons fait en parallèle un débat sur la SNCB avec la ministre Galant. Je retire donc mes deux questions et je raccourcis les débats de cet après-midi.

Le **président**: Merci beaucoup, madame Lalieux. Chaque collègue a bien sûr la liberté individuelle de maintenir ou non des questions qui avaient été initialement posées. D'autres collègues souhaitent-ils retirer de l'ordre du jour l'une ou l'autre question? Vous pouvez toujours le faire savoir au secrétariat.

M. Yüksel retire sa question n° 334 inscrite au point 4 de l'ordre du jour.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous reprenons l'ordre des travaux.

Aan de orde is vraag nr. 101 van mevrouw Dierick.

Leen Dierick (CD&V): Mijnheer de voorzitter, die vraag mag worden ingetrokken.

01 **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het afschakelplan en de gevolgen voor de Gentse haven" (nr. 290)

- de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het afschakelplan" (nr. 325)

- de heer Veli Yüksel aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de aanvraag van een uitzondering op het afschakelplan voor de Gentse haven" (nr. 334)

01 **Questions jointes de**

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le plan de délestage et ses conséquences pour le port de Gand" (n° 290)

- M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le

plan de délestage" (n° 325)

- M. Veli Yüksel à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la demande d'exception au plan de délestage pour le port de Gand" (n° 334)

01.01 Karin Temmerman (sp.a): Mevrouw de minister, ik was enigszins verwonderd in de krant te lezen dat op de vraag van de heer Yüksel werd geantwoord dat het probleem voor Gent niet zal worden opgelost. De heer Yüksel had zijn vraag na mij en na collega Calvo ingediend en het is dan ook raar dat antwoord in de krant te moeten lezen. Ik begrijp dan ook dat de heer Yüksel zijn vraag intrekt, want u hebt die al op een ander echelon beantwoord.

Ik wil mijn vraag hier echter toch stellen. Ik zal niet alles herhalen, er hebben daaraan al voldoende hoorzittingen en discussies gewijd. Er blijft echter een groot probleem voor de Gentse haven. Ik pleit hier absoluut niet *pro domo* of voor een speciale behandeling van de ene of de andere stad. Ik pleit voor een behandeling van een groot economisch centrum in ons land.

Wij hebben tijdens verschillende hoorzittingen gehoord welke criteria worden gehanteerd bij een black-out. Elia heeft duidelijk gezegd dat zij diezelfde criteria ook voor het afschakelplan zullen hanteren, ook al is dat niet in de wet bepaald.

Mijn vraag blijft hoe het dan komt dat voor de haven van Gent nog altijd die criteria van het afschakelplan gelden? Ik herhaal nogmaals dat het hier gaat om 180 bedrijven, waaronder zes Sevesobedrijven, een ziekenhuis, vijf RVT's en ongeveer 70 600 inwoners. Dat laatste wil ik nog laten vallen. Het gaat voornamelijk over de economische factoren.

Ik begrijp niet hoe het komt dat de haven van Gent nog altijd in dat afschakelplan zit en u blijkbaar weigert om daaraan hoegenaamd iets te veranderen.

Mijn vragen zijn de volgende.

Welke criteria worden echt gehanteerd? Hoe komt het dat de haven van Gent daar telkens in valt? Wat is uw mening daarover? Vindt u het normaal dat zo'n groot economisch centrum daar in valt? Zult u maatregelen nemen om ervoor te zorgen dat de haven er tenminste in de toekomst niet meer in valt?

Ik wil ook nogmaals vragen hoe de communicatie met de provinciale en gemeentelijke overheden gebeurt. U weet dat de haven van Gent en het stadsbestuur van Gent daarvoor een rechtszaak heeft lopen. Ondertussen blijft de communicatie ter zake heel stil. Er wordt alleen via de krant gecommuniceerd. Dat is een bestuur en een provinciale overheid onwaardig.

Ik had graag een antwoord op deze vragen gekregen.

01.02 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, het afschakelplan is inderdaad al een aantal keer in deze commissie aan bod gekomen.

Initieel was er sprake van chaos en een totaal gebrek aan informatie. Dat lijkt stilaan te beteren, maar er zijn toch nog een aantal knelpunten, waaronder de situatie van de Gentse haven en de manier waarop daarover wordt gecommuniceerd, of beter, niet wordt gecommuniceerd.

Een tijdje geleden verklaarde de Gentse burgemeester Termont dat hij mogelijk een oplossing had gevonden om de haven alsnog uit het afschakelplan te halen. Daarvoor moest hij wel beroep doen op uw goodwill om het plan bij te sturen.

Ik heb zoals mevrouw Temmerman gelezen dat er op een vraag van de heer Yüksel al werd geantwoord dat het afschakelplan blijft zoals het is, met daarin de Gentse haven.

Ik heb hierover toch nog een aantal vragen, mevrouw de minister. Ik heb nog niet het gevoel dat op al mijn vragen al is geantwoord. De heer Yüksel vindt misschien van wel, maar ik niet.

Wat is uw reactie vandaag en wat was uw reactie op de concrete vraag van het Gentse stadsbestuur? Zult u alsnog de toelating geven om de Gentse haven, die toch een belangrijke economische factor is, uit het afschakelplan te halen?

Hebt u van andere steden en gemeenten gelijkaardige vragen gekregen om het afschakelplan bij te sturen?

Is ondertussen de lijst van prioritaire afnemers volledig?

Wat gebeurt er met de zorginstellingen? Zij vormden een problematiek die ook hier tijdens de hoorzitting aan bod is gekomen. Worden zij in die lijst opgenomen? Ook de gouverneurs maakten zich tijdens de hoorzitting daaromtrent enige zorgen.

Welke initiatieven neemt u op dit moment om het afschakelplan zeker operationeel te hebben, indien wij het de komende winter of op dit moment nodig zouden hebben? Hoewel de kans klein is, is het niettemin belangrijk die vraag te stellen.

Komt er een herziening of evaluatie van de huidige manier van werken? Komt er een nieuwe versie van het plan? Wanneer zal het ministerieel besluit van 3 januari 2005 worden herwerkt?

Ik heb een hele reeks vragen gesteld. De problematiek is echter belangrijk genoeg, om ze in de huidige fase alsnog te stellen.

01.03 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à ces questions lors de la commission dédiée à l'analyse et à un débat général sur le plan de délestage le 16 décembre dernier. Singulièrement, vous n'étiez pas présent à cette commission, ce que je ne vous reproche pas, loin de là. Dès lors, je vous renverrai au compte rendu intégral de cette commission pour tous les détails.

En ce qui concerne le port de Gand, je vous avais déjà dit avoir été contactée dès le début de cette législature par le bourgmestre de Gand, qui m'avait envoyé la copie d'un courrier qu'il avait déjà adressé à mon prédécesseur. J'ai eu l'occasion de le rencontrer et je lui ai expliqué qu'a priori, j'entrais dans un plan de délestage imaginé quelques années auparavant avec les critiques que l'on sait et dans le cadre desquelles je n'allais pas entrer immédiatement pour cet hiver, étant donné la survenance de ce gouvernement à deux doigts de l'hiver 2014-2015. Je ne souhaitais pas perturber un système voulu de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire en ayant seulement égard – c'est un des défauts – au système électrique présent sur le territoire belge et sans nécessairement avoir de considération pour les infrastructures particulières situées sur ce territoire, d'où la question des uns et des autres.

J'ai évidemment reçu pas mal de demandes émanant des gouverneurs, qui font partie d'une chaîne d'intervention en cas de délestage et qui se situent juste en dessous du fédéral et de la Région wallonne et juste au-dessus des communes.

En effet, toutes ces instances de l'État belge doivent réagir les unes après les autres en commençant par les instances communales pour remonter, dans le pire des cas si des solutions ne sont pas trouvées, jusqu'au niveau fédéral. J'ajoute que les clients recevant l'énergie électrique, autrement dit les entreprises présentes sur le port de Gand sont également mobilisées, comme c'est le cas de tout un chacun. Il est ici question d'une prise de conscience en termes d'économie d'énergie et de mesures visant à suppléer le manque temporaire d'énergie, en cas de délestage, comme c'est le cas pour les infrastructures critiques, notamment les hôpitaux, qui sont organisées pour ce faire.

Je voudrais m'arrêter un instant sur les centres de soins, même si j'ai déjà abordé cette problématique lors de la commission du 16 décembre dernier. Il s'agit d'une matière régionale, dès lors régie par les gouvernements régionaux qui interviennent dans la chaîne du plan d'urgence ou, en tout cas, du plan de sécurité existant. D'ailleurs, depuis plus d'un an, ce dernier est rappelé à tous les intervenants par le biais de communications régulières. Il est prêt à être mis en œuvre en cas de délestage.

Mais pour en revenir à la problématique de Gand et d'autres infrastructures, à l'occasion de la lecture de courriers que j'ai reçus, j'ai pu constater que des infrastructures critiques tant du nord que du sud du pays – je pense ici au port de Gand, aux aéroports de Liège et de Charleroi ainsi qu'à la vingtaine de stations de démergement situées au nord et au sud de notre territoire – se trouvent dans une situation particulière qui mériterait d'être analysée.

J'ai donc demandé à Elia d'analyser combien de mégawatts ne seraient pas économisés si l'on sortait ces

infrastructures du plan de délestage, dans un équilibre territorial belge bien compris. Je reçois peu à peu les réponses.

J'ai également reçu dernièrement une lettre de chaque gouverneur concerné, pour les trois infrastructures: le port de Gand et les aéroports de Liège et de Charleroi, me demandant d'avoir un égard particulier par rapport à ces infrastructures et de bien vouloir examiner la question de leur sortie du plan de délestage.

Comme je l'ai dit le 16 décembre, je n'y suis pas opposée dans la mesure où la non-économie d'énergie, du fait de la sortie de ces infrastructures critiques devant travailler de façon continue avec toute la sécurité nécessaire, est marginale et pas substantielle; en ce cas, je ne verrais évidemment aucun inconvénient à les sortir du plan. Il n'y a donc rien de mal fait et je reçois maintenant d'Elia des calculs en cette matière qui me feront prendre une décision incessamment.

01.04 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Als ik het goed begrijp, bestaat er nog altijd een mogelijkheid dat de haven van Gent uit het afschakelplan valt. Dit strookt niet met de informatie die in de krant stond. Ik ben echter heel blij om dit te horen.

Blijft natuurlijk de vraag hoe het komt dat de haven van Gent oorspronkelijk in dat afschakelplan is terechtgekomen. Ik heb nog nergens iets mogen vernemen over de criteria die ervoor hebben gezorgd dat alle andere industriële centra uit het afschakelplan vallen en de haven van Gent niet. De haven van Gent voldoet nochtans aan alle criteria: er zijn Sevesobedrijven, ziekenhuizen en continubedrijven zoals ArcelorMittal en Volvo.

Laat ons hopen dat wij het afschakelplan niet nodig zullen hebben en dat u voldoende gegevens hebt om de haven van Gent uit het afschakelplan te laten.

Ik hoop bovendien dat men die criteria in de toekomst opnieuw zal bekijken. Nu is er sprake van de haven van Gent, maar de volgende keer kan het een andere zone zijn. U zult er toch mee instemmen dat het zeer delicaat is om zo'n industriële zone in een afschakelplan op te nemen.

Mevrouw de minister, Elia heeft trouwens bevestigd dat het eigenlijk niet kan dat zo'n industriële site in een afschakelplan wordt opgenomen. De criteria zijn wat ze zijn. Wij hebben daarop geen zicht gekregen. Ik hoop dat men die criteria in de toekomst zal herbekijken. Ik hoop dat wij nooit een beroep zullen moeten doen op het afschakelplan. Mocht dit toch het geval zijn dan is het volgens ons niet mogelijk dat dergelijke sites in een afschakelplan worden opgenomen.

01.05 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, eerst en vooral: laat ons hopen dat wij het plan nooit zullen nodig hebben, maar met de recente beslissingen wordt die kans opnieuw wat groter. Met de oude energiepolitiek is de kans natuurlijk groter dat wij het afschakelplan ooit zullen moeten activeren.

Uw antwoord verbaast mij, mevrouw de minister. Mogelijk wordt de Gentse haven nu toch uit het afschakelplan gehaald. Eerst werd een plan voorgesteld met de haven erin, daarna verklaarde u naar aanleiding van een vraag van de heer Yüksel dat de haven in het plan bleef, en vandaag zegt u dat de haven misschien toch nog uit het plan wordt gehaald. De soap blijft duren, en dat voor zo'n belangrijke site.

Net zoals mevrouw Temmerman heb ik begrepen dat u, in afwachting van de juiste gegevens, zou kunnen beslissen de haven toch nog uit het plan te halen. Zo heb ik uw antwoord begrepen.

Le **président**: Y a-t-il une question d'interprétation de la réponse? Pourriez-vous préciser la réponse, madame la ministre?

01.06 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Calvo, je crois comprendre que vous avez lu des déclarations de M. Yüksel dans la presse. Ce n'est pas cela qu'il faut lire mais bien le compte rendu intégral du 16 décembre 2014. Je vous renvoie donc à ce compte rendu où vous pourrez lire ma réponse complète. Il n'y a pas de changement d'attitude. Comme je viens de vous le dire, il y a, à partir du moment où nous en avons discuté, un changement dans les événements qui consiste à dire que, si ELIA me donne les éléments en termes de puissance économisée et perdue notamment par rapport au port de Gand, je "pourrais" prendre cette décision. Le subjonctif veut bien dire ce que cela veut dire. Mon attitude est donc la même que celle du 16 décembre mais n'a pas bien été relatée dans la presse

Madame Temmerman, je comprends que le port de Gand soit très important mais il n'y a pas que le port de Gand. La Belgique est parsemée d'infrastructures aussi importantes que celle du port de Gand. Le plan de délestage est établi sur un arrêté royal de 2005 qui est fondé, lui-même, sur une règle remontant à 2002, à savoir un ensemble cohérent qui existe depuis dix ans maintenant et qui, effectivement, doit être soumis, je le répète, à révision mais pas quand on a "le nez sur le guidon". Nous étions trop près de l'hiver pour commencer ce type de révision.

Nous avons tous les égards possibles et imaginables vis-à-vis de toutes les infrastructures existantes dans ce pays mais, à un moment donné, il faut quand même rappeler ceci. Je ne reprends pas le raisonnement que vous connaissez tous. À partir du moment où on doit équilibrer un réseau et qu'un des moyens pour le faire est la gestion de la demande – qui va jusqu'à introduire une capacité de délestage à certains endroits quand on n'a pas l'approvisionnement nécessaire aux moments de consommation et de pics horaires de consommation parce que les températures sont très froides –, tout le monde est à égalité. Je l'ai déjà dit et je le répète.

Vous avez le dernier mot mais tous les Belges sont solidaires et le port de Gand n'est pas le Pic de la Mirandole de l'importance stratégique et économique en Belgique. Il n'y a pas que lui. Si on l'a oublié, il y a dix ans, ce n'est pas de ma faute et je veux bien en tenir compte aujourd'hui.

Le **président**: Chers collègues, restons dans le timing imparti aux questions/réponses. N'entrons pas dans un débat d'idées.

Het Parlement heeft het laatste woord.

01.07 Karin Temmerman (sp.a): Mevrouw de minister, ik heb nooit – ik benadruk nooit – gezegd dat de haven van Gent of wat dan ook belangrijker is dan gelijk wie. Ten tijde van uw voorganger was ik in deze commissie een van de weinigen die zegden dat we in deze zaken absoluut solidair moeten zijn en dat alles wat communautair is erbuiten moet vallen. Ik neem het dus echt niet als u zoiets zegt. Het gaat hier gewoon over criteria.

Mevrouw de minister, als u zegt dat er in het verleden een koninklijk besluit is opgesteld met een aantal criteria, dan moet u weten dat de haven van Gent gewoon buiten die criteria valt. Als men dit koninklijk besluit volgt, dan valt de haven van Gent erbuiten, want ze zit in al die zaken. Er is een groot industrieel gevaar, er zijn Sevesobedrijven, er zijn ziekenhuizen in de buurt enzovoort. De haven van Gent valt er dus buiten. Ik zie dat uw medewerker dat ontkent maar Elia heeft hier tijdens de hoorzitting zelf erkend dat dit zo is. Men moet nu dus niet zeggen dat het niet zo is.

Mevrouw de minister, het gaat om de veiligheid. Het gaat er niet om dat wij belangrijker zijn dan gelijk wie, het gaat om de veiligheid. Ik vind uw houding in deze toch enigszins verbazingwekkend. Ik onthoud echter het positieve punt, namelijk dat u het toch nog mogelijk acht dat de haven van Gent erbuiten valt.

01.08 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik val van de ene verbazing in de andere. Er wordt gezegd dat de haven van Gent het summum van alles is en dat er zich een soort overdreven protectionisme voordoet bij Gentse Parlementsleden. Ik betreur eigenlijk dat u op die manier van een zakelijk technische debat opnieuw een polemiekt maakt. Ik heb uw antwoord nu goed begrepen. U zegt dat wat er in de pers is verschenen fout is. Ik heb goed begrepen dat u wenst te onderzoeken of de haven van Gent en eventuele andere sites met een gelijkaardige economische relevantie – waarvan u geen voorbeelden hebt gegeven – alsnog uit het afschakelplan kunnen worden gehaald. Dat is wat u hier op 6 december hebt gezegd. Vandaag is het 6 januari. De winter is volop bezig en u kunt nog steeds geen duidelijkheid verschaffen over belangrijke economische sites. Het is toch normaal dat wij ons daar als Parlementsleden zorgen over maken en dat de heer Termont als burgemeester van Gent zegt dat dit niet kan.

Ik wil u dus echt oproepen om daarover op heel korte termijn – een kwestie van dagen, geen maanden – duidelijkheid te verschaffen. Het kan eigenlijk niet dat daar vandaag nog onduidelijkheid over bestaat.

De **voorzitter**: Collega's, laten we beslissen dat het incident gesloten is.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Samengevoegde vragen van

- de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de stand van zaken met betrekking tot de financiële overeenkomsten inzake MYRRHA" (nr. 324)
- de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de update van de kostprijs van het MYRRHA-project" (nr. 1085)

02 Questions jointes de

- M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la situation en ce qui concerne les accords financiers dans le cadre du projet MYRRHA" (n° 324)
- M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'actualisation du coût estimatif du projet MYRRHA" (n° 1085)

02.01 **Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik heb over het thema ook al in de vorige legislatuur een aantal vragen gesteld. De antwoorden lagen toen vaak in dezelfde lijn.

In 2010 besliste de toenmalige regering te investeren in het MYRRHA-project, een onderzoeksproject naar de kernenergie vierde generatie, in de hoop daarvoor behoorlijk wat buitenlands geld op te halen. In de afgelopen jaren bleek telkens uit de antwoorden op parlementaire vragen dat dit buitenlands geld nog geen realiteit zou zijn. In de beginperiode was er sprake van investeringskosten van 960 miljoen euro. Het was de ambitie om 60 % van dat geld op te halen bij partners in het buitenland.

Met mijn eerste vraag wil ik achterhalen of er ondertussen al financiële overeenkomsten ondertekend zijn door derde landen. Zo ja, welke? Kan het Parlement dan ook beschikken over die overeenkomsten? Het project wordt gevolgd door een ad-hocopvolgingsgroep, die dus de vordering van MYRRHA gadeslaat. Wat waren de jongste bevindingen van die opvolgingsgroep? Is er al dan niet een inhoudelijke bijsturing op til? Geloof u nog in MYRRHA? Wat zijn de bevindingen van het begeleidingscomité ter zake?

Ik heb een tweede vraag daaraan moeten toevoegen, omdat de eerste van een tijd geleden dateert. MYRRHA is namelijk opgenomen in de investeringslijst van de federale regering voor het plan-Juncker, het investeringsplan van de Europese Unie. MYRRHA is een van de vele projecten, die de federale regering heeft ingediend. Het viel mij op dat de kostprijs van het project in de lijst van investeringen niet langer 960 miljoen euro bedraagt, maar wel 1,5 miljard. De kostprijs zou dus al fors gestegen zijn ten opzichte van 2010. Vandaar heb ik een tweede reeks vragen, mevrouw de minister. De verhoging van 960 miljoen euro naar 1,5 miljard euro is geen detail. Vanwaar komt dat verschil? Is er een nieuwe inschatting van de kostprijs voor het MYRRHA-project? Wat is die nieuwe inschatting? Kunt u, fase per fase, deelproject per deelproject, een concreet overzicht geven van de kostprijs?

De twee vragen samen zijn heel eenvoudig. U hebt in de voorbije jaren vastgesteld dat het project geen buitenlandse investeerders heeft gevonden. Is dat nog altijd zo? Zeker als de kostprijs stijgt verdient het MYRRHA-project wel reflectie en debat; vandaar mijn vragen.

02.02 Minister **Marie-Christine Marghem**: Mijnheer Calvo, ik wil u erop wijzen dat het onderzoek betreffende kerncentrales van de vierde generatie slechts een beperkt toepassingsgebied is van MYRRHA. Een van de belangrijkste toepassingsgebieden van MYRRHA is de studie naar de transmutatie van hoogradioactief afval, de omzetting naar afval met een kortere levensduur, wat de geologische berging hiervan niet vermijdt maar wel eenvoudiger maakt. Andere toepassingen van MYRRHA zijn onder andere de studie naar materialen van fusiereactoren en de productie van radio-isotopen voor nucleaire geneeskunde.

Je tiens également à souligner qu'en ce qui concerne le déclasséement de MYRRHA, une estimation des coûts de démantèlement et d'assainissement est déjà disponible et qu'une cotisation annuelle est d'ores et déjà prévue dans les coûts d'exploitation du réacteur de recherche. Il va de soi que cette estimation ainsi que la cotisation annuelle devront plus tard être affinées lorsque le concept aura été élaboré plus en détail.

En ce qui concerne les accords financiers signés avec des pays tiers. Aucun accord n'a encore été signé avec des pays tiers pour une participation à MYRRHA. Dès le début du projet en 1998, des collaborations de recherche ont été signées avec diverses institutions de recherche de divers pays européens et non européens. Ces collaborations représentent un apport en nature moyen par an de l'ordre de 3 millions d'euros. Avec la Commission européenne, une collaboration existe depuis 1999. De 1999 à 2013, cela représente 14,3 millions d'euros en contributions directes et de l'ordre de 29,2 millions en nature.

Depuis la décision du gouvernement belge de mars 2010, des partenariats pour réaliser les investissements nécessaires dans notre pays sont activement recherchés. Cela nécessite des engagements intergouvernementaux. Dans certains pays, les discussions sont en cours depuis un certain temps. Mais, bien entendu, elles se déroulent dans la plus grande discrétion. La crise financière a eu un impact certain sur la prise de décision de nos partenaires potentiels.

Je peux vous informer également que, suite au travail d'évaluation de la contribution du projet MYRRHA à la stratégie de recherche et d'innovation de la Commission européenne, celle-ci a confirmé son engagement en faveur du projet MYRRHA. Dans le cadre du programme H2020, elle a lancé un projet de soutien à MYRRHA pour un montant de 11,25 millions d'euros.

En dehors de l'Europe, les négociations avec le Japon sont très avancées. Ce dernier pays a repris comme étape intermédiaire essentielle le projet MYRRHA dans sa stratégie globale pour la gestion des déchets nucléaires par séparation et transmutation. Le Japon envisage une participation d'au moins 10 % dans le projet. Une lettre d'expression d'intérêt du Japon pour MYRRHA a été reçue par le SCK-CEN. Le gouvernement japonais travaille aujourd'hui sur un plan multi-annuel de participation du Japon dans MYRRHA.

En outre, l'Allemagne a établi un comité international pour l'évaluation du projet MYRRHA et de l'opportunité pour l'Allemagne d'y participer. Le rapport a été présenté au gouvernement allemand et la discussion sur une participation éventuelle est actuellement en cours.

Ces développements positifs, en plus des résultats significatifs déjà obtenus, ont convaincu le nouveau gouvernement de continuer à soutenir le projet.

Le gouvernement a décidé de son support progressif pour la poursuite, dans un contexte international, de la recherche nécessaire dans des solutions innovantes pour les déchets radioactifs de haute activité, la qualification des matériaux pour les réacteurs de fusion, le maintien de la production de radio-isotopes médicaux dans notre pays et la recherche nucléaire fondamentale.

Vous m'avez ensuite demandé quelles étaient les constatations du groupe *ad hoc* de suivi sur le dernier rapport d'avancement.

Le groupe *ad hoc* de suivi du projet MYRRHA a pris connaissance du dernier rapport d'avancement. Ce groupe a demandé au SCK-CEN de préparer un rapport de synthèse pour la période 2010-2014 décrivant les progrès réalisés et le retour économique et indiquant également comment le projet pourrait être poursuivi si le gouvernement décidait en ce sens.

Comme ce fut le cas pour mes prédécesseurs à de nombreuses reprises, je vous répète que ces rapports d'avancement sont des documents de travail et ne sont pas transmis au Parlement. D'ailleurs, ce n'était pas prévu dans la décision du Conseil des ministres du 6 mars 2010, lorsque le Conseil des ministres a demandé au SCK-CEN de rédiger ce rapport sur la période 2010-2014.

En ce qui concerne le plan Juncker, c'est dans ce contexte positif de recherche de partenaires potentiels sur le plan européen et hors européen que le gouvernement a proposé le projet MYRRHA dans la liste des projets belges pour le prochain plan d'investissement du président de la Commission européenne, M. Juncker.

Je peux porter à votre connaissance que le projet MYRRHA fait également partie des projets proposés par les services de la Commission européenne, notamment la DG Recherche et Innovation. Cela démontre une fois de plus l'intérêt que suscite ce projet comme grande infrastructure de recherche européenne.

Le coût de tout grand projet d'investissement en phase de définition finale, comme le projet MYRRHA aujourd'hui, fait l'objet d'affinements quasiment en permanence. Nous avons choisi de faire figurer dans cette liste un montant de 1 500 millions d'euros en valeur 2014 et je peux vous livrer les éléments concrets qui nous ont permis de parvenir à ce montant.

D'une part, en 2009, le coût d'investissement du projet MYRRHA a été évalué à 960 millions d'euros, valeur 2009.

Tout augmente et ce montant a été actualisé en 2014 et correspond à 1 100 millions d'euros, soit 1,1 milliard. Je tiens à rappeler que suite à l'accident de Fukushima en 2011, le gouvernement belge a choisi d'appliquer les stress tests non seulement aux centrales nucléaires mais également à toutes les installations nucléaires de recherche, en ce compris les infrastructures futures.

Afin de répondre à ces nouvelles exigences de sûreté établies par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, à la lumière des leçons tirées de l'accident de Fukushima, le SCK-CEN a adapté le design de MYRRHA en conséquence. En particulier, une redondance des systèmes de refroidissement passif a été rajoutée et d'importants systèmes antisismiques également.

Sous réserve d'un affinement ultérieur dans la phase de l'avant-projet avancé, il est estimé que les coûts de ces nouveaux systèmes non repris dans le budget initial de 2009 font monter le montant déjà réactualisé de 100 à 150 millions d'euros. Nous obtenons ainsi une estimation haute pour le projet MYRRHA de 1 250 millions d'euros. À ce montant, il a été décidé d'appliquer une marge de sécurité de 20 % pour tenir compte d'éventuels imprévus, ce qui fait monter le chiffre *in fine* à 1 500 millions d'euros, valeur 2014.

02.03 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Dank u voor uw antwoord, mevrouw de minister.

U bevestigt dus dat de kostprijs van MYRRHA sinds de lancering van het project substantieel gestegen is, van 960 miljoen naar 1,5 miljard euro. Dat kan geen verrassing zijn, want dat is steevast het geval voor nieuwe nucleaire projecten.

Wat is het belangrijkste nieuws vandaag, beste collega's – wat dat thema betreft althans, want er zullen nog andere interessante dingen aan bod komen? Het MYRRHA-project, waar de regering blijkbaar nog altijd in gelooft, zal 1,5 miljard euro kosten. In 2010 werd gezegd dat de Belgische overheid 40 % van het project zou betalen, terwijl het buitenland 60 % zou financieren. Men had twee jaar om dat te doen. Dit was het engagement uit 2010: men zou geld ophalen tussen 2010 en 2012.

Het is vandaag 6 januari 2015, mevrouw de minister. Hoeveel is er opgehaald? Nul euro! Dat hebt u vandaag opnieuw bevestigd. Er is nog altijd geen ondertekende financiële overeenkomst. Waarom niet? De wereld is veranderd, en nieuwe nucleaire projecten als MYRRHA, dat in essentie een onderzoeksproject naar vierdegeneratiekernenergie is, hebben geen toekomst meer. MYRRHA zal nooit een oplossing bieden voor de huidige generatie afval, want dat is al verglaasd. Daar kan MYRRHA niets mee doen. Het blijft een project naar vierdegeneratiekernenergie.

Wie is daarin geïnteresseerd? Ik val van mijn stoel wanneer u zegt dat Duitsland en Japan geïnteresseerd zouden zijn. Duitsland is het land van de *Energiewende*, maar u komt zeggen dat het waarschijnlijk wel zal willen investeren in MYRRHA. Hoe naïef bent u eigenlijk? Japan heeft na Fukushima beslist volledig uit de kernenergie te stappen. U zegt nu dat Japan wel zal willen investeren in een Molse kernreactor van de vierde generatie. Alstublieft, houd daarmee op! Men is al jaren op zoek naar geld voor MYRRHA. Men vindt het niet en ondertussen kost het project bijna het dubbele van het initieel aangekondigde bedrag.

Le **président**: Je vous en prie, madame la ministre, mais le dernier mot sera pour le Parlement.

02.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je le sais bien, mais nous avons un peu de temps.

Le **président**: Je vous rappelle que l'échange d'idées est terminé et que les durées d'intervention lors des questions orales sont déterminées par le Règlement. Je vous en prie, vous avez la parole et nous vous écoutons en termes de contenu.

02.05 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, merci. Cher collègue, je voudrais revenir sur deux points.

D'abord, le projet MYRRHA et l'installation d'une nouvelle centrale nucléaire sont deux éléments différents. Je répète donc que MYRRHA est une nouvelle infrastructure de recherche polyvalente.

Ensuite, pour reprendre une expression que j'avais déjà utilisée, je comprends vos préventions en ce que vous connaissez de l'Allemagne et du Japon, mais pour juger à la place des experts participant à ce projet, qui entretiennent des contacts avec ces instances internationales, qui sommes-nous pour juger à la place

des responsables allemands et japonais par rapport à une infrastructure de recherche polyvalente?

De **voorzitter**: Mijnheer Calvo, ik geef u het woord voor een laatste en korte repliek.

02.06 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik nodig u uit om de verschillende debatten die daarover in onze commissie al hebben plaatsgevonden, zeker nog eens door te nemen. MYRRHA is een project dat eventueel iets omtrent afval zou kunnen betekenen, maar niet meer voor het verglaasde afval. Het verglaasde afval van de huidige generatie kerncentrales kan in MYRRHA niet worden gebruikt. In de thans veranderende wereld zien we dat steeds meer landen uit kernenergie stappen. Ook voor medische toepassingen bestaan er andere en efficiëntere oplossingen. MYRRHA blijft in essentie een project naar een vierdegeneratiekernenergie en om die reden raakt het dan ook niet van de grond.

U zegt dat er contacten zijn en dat u de verantwoordelijken van het MYRRHA-project gelooft. De boodschap dat men met mensen praat, horen wij hier al vier of vijf jaar. Maar kijk naar wat er gebeurt in landen als Japan en Duitsland: zij zullen niet investeren in projecten zoals MYRRHA. Ondertussen kost het trouwens het dubbele van wat initieel werd aangekondigd. Ik begrip niet dat u dat met hand en tand blijft verdedigen.

Le **président**: Collègues, nous sommes dans un débat sans fin ou sans fond et donc, la formule académique ne convient sans doute pas pour ce type de débat. Mais voilà!

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

La question n° 413 de Mme Lalieux est retirée.

03 Samengevoegde vragen van

- de heer Kristof Calvo aan de eerste minister over "de meningsverschillen in de regering over de kernuitstap" (nr. 489)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "een energietransitiefonds" (nr. 1037)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "haar tegenstrijdige uitspraken in verband met de kernuitstap" (nr. 1039)

03 Questions jointes de

- M. Kristof Calvo au premier ministre sur "les divergences au sein du gouvernement à propos de la sortie du nucléaire" (n° 489)

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "un fonds de transition énergétique" (n° 1037)

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "ses déclarations contradictoires relatives à la sortie du nucléaire" (n° 1039)

De samengevoegde vraag nr. 426 van de heer Vande Lanotte werd ingetrokken.

03.01 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, deze vraag is inderdaad al oud. Straks zal ik nog vragen stellen, over Doel 1 en Doel 2, maar deze vraag betreft de timing van 2025. Op dat vlak werden er in het verleden, maar ook recent, tegenstrijdige verklaringen afgelegd door u en uw collega's in de regering. Over de levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2 stel ik straks nog vragen, maar specifiek over de timing van 2025 is uw positie en deze van deze regering eigenlijk niet duidelijk.

U komt met een wetsontwerp waarin u de levensduur van Doel 1 en Doel 2 met 10 jaar wilt verlengen en waardoor u alles op 2025 brengt, maar over 2025 hebt u in een van uw eerste verklaringen gezegd dat u wel zult zien. Naar aanleiding van de beslissingen omtrent Doel 1 en Doel 2 hebt u een interview gegeven in *L'Echo* waarin u zegt dat de timing van 2025 later zal bekeken worden. Op die manier creëert u totale onduidelijkheid over de einddatum van de kernuitstap en over de manier waarop de wet dienaangaande door u zal worden aangepast.

Wat is het standpunt van de regering met betrekking tot de einddatum van de kernuitstap? Is deze al dan niet gepland voor 2025? Investeerders in alternatieven hebben immers recht op duidelijkheid.

03.02 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, comme vous avez pu vous en apercevoir,

j'ai essayé d'être bref à l'occasion de mes questions.

Le **président**: Comme toujours, monsieur Nollet!

03.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, ce faisant, il a été décidé de les regrouper. J'ignore quelle est la bonne technique en la matière!

Le **président**: C'est le secrétariat de la commission qui a regroupé vos questions. Vous disposez du temps de parole prévu pour deux questions, à savoir deux fois deux minutes.

03.04 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, ma première question porte sur le fonds de transition énergétique. En effet, le Conseil des ministres a annoncé, simultanément à son annonce relative à sa décision de prolonger l'exploitation de Doel 1 et 2, la création d'un fonds de transition énergétique pour encourager les projets de recherche en nouvelles énergies innovantes. Voilà un projet ambitieux, mais qui n'a cependant fait l'objet d'aucune précision.

Lors du débat d'actualité que nous avons eu en séance plénière, nous nous sommes surtout concentrés sur les autres éléments plutôt que sur ce point. C'est la raison pour laquelle je voudrais vous poser des questions précises. Ainsi quels sont les montants qui alimenteront ce fonds en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, à savoir au cours de cette législature. Autrement dit, comment sera alimenté ce fonds et à hauteur de combien? Quel est le champ de compétence de ce fonds? Quelles missions sont-elles assignées audit fonds?

J'en arrive ainsi à ma question relative aux déclarations contradictoires. Je tiens à préciser ici que je ne comprends pas pourquoi ces deux questions ont été regroupées car elles n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

Le **président**: C'est le cabinet qui décide de joindre ou non des questions. Mais peu importe, posez-votre question! Il y sera répondu.

03.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous admettez, monsieur le président, qu'il est question de deux sujets totalement différents.

Cela dit, j'en viens à ma deuxième question qui, elle, est plus en lien avec celle posée par mon excellent collègue Kristof Calvo.

Madame la ministre, j'ai ici les deux articles de presse parus le 19 décembre dernier, le fameux jour où, après que le *kern* ou le gouvernement ait pris la décision de prolonger Doel 1 et 2, vous accordiez deux interviews, l'une à *L'Avenir*, l'autre à *L'Echo*.

Il y a une chose bizarre: le titre de *L'Echo* était "Pour Marghem, l'atome est une option, même après 2025" tandis que le titre de *L'Avenir* était "La sortie du nucléaire reste pour 2025"! Heureusement, peu de personnes lisent et *L'Echo* et *L'Avenir*, selon les chiffres du Centre d'Information sur les Médias (CIM). C'est l'occasion de faire la clarté car vous admettez qu'un lecteur qui lit les deux journaux peut être pour le moins perturbé.

La question que je vous pose n'est pas de savoir quelle est votre réflexion car dans *L'Echo*, vous êtes pour la prolongation au-delà de 2025, et dans *L'Avenir*, vous n'êtes pas pour! La question est de savoir quelle est la décision du gouvernement sur ce point. Va-t-il garder l'article de loi qui précise que la sortie est en 2025 ou va-t-il changer cet article de loi sous cette législature? Vous dites à *L'Echo*, et je peux vous suivre à cet égard: "On n'a plus le choix. 2025, c'est dans dix ans et il faut donc s'organiser lors de cette législature."

Je répète ma question: quelle est la décision du gouvernement? Va-t-il conserver l'article de loi qui précise que la sortie est en 2025 ou va-t-il le modifier?

Je vous demande de ne pas tourner autour du pot et de nous répondre clairement. Cela aidera pour la suite des débats.

03.06 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je commencerai par l'analyse sémantique de la presse. J'ai évidemment l'article sous les yeux. Le plus intéressant – ce n'est pas un

jugement de valeur par rapport au journal, mais par rapport au contenu –, c'est celui de *L'Echo*.

Tout d'abord, je ne choisis pas le titre et le titre n'est pas entre guillemets. Ce n'est donc pas moi qui parle, mais le journaliste qui tire ses propres conclusions. Si les journalistes perturbent leurs lecteurs, il est possible que leur nombre diminue. Mais ce n'est pas mon affaire!

J'ai exactement dit ceci: "Je veux remettre maintenant les choses à plat de manière sereine. Quand vous regardez les déclarations successives des précédents responsables politiques depuis 2003, ils ont multiplié les prises de position contradictoires, chacun étant acquis de manière monomaniaque à une seule solution en matière de production d'énergie. Je veux mettre toutes les sources énergétiques à égale distance pour trouver le meilleur mix énergétique d'ici 2025 et au-delà. Nous avons aussi décidé de créer un fonds, dont il faut encore définir les modalités de fonctionnement, comment il sera alimenté et à quelle hauteur. Mais l'objectif est de permettre d'investir dans des projets innovants en matière de production et de stockage d'énergie."

La journaliste me dit: "Vous évoquez les revirements successifs des responsables politiques, mais qui dit que votre successeur n'aura pas encore une autre politique?"

Je réponds: "On n'a plus le choix. 2025, c'est dans dix ans. Il faut s'organiser lors de cette législature pour une transition énergétique avec un bon mix énergétique jusqu'à 2025 et au-delà".

Autre question de la journaliste: "Vu l'importance des investissements pour prolonger Tihange 1 et Doel 1 et 2, certains ne vont-ils pas plaider pour une prolongation au-delà de 2025?"

Je réponds: "Ce gouvernement se termine en 2019. Un autre gouvernement, dès lors – c'est de la logique intellectuelle pure – pourra toujours décider de changer la loi de sortie du nucléaire en 2025. Mais ce ne sera pas une décision que prendra ce gouvernement-ci."

C'est donc particulièrement clair, non seulement en termes de réponse sur le fonds énergétique – puisque les deux sont liés – mais également en termes d'analyse précise de ce que j'ai pu dire dans la presse à la suite de la prise de décision du gouvernement, intervenue le jeudi 18 décembre.

Le **président**: En ce qui concerne le fonds de transition énergétique, disposez-vous d'éléments?

03.07 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je n'ai pas d'autres réponses. C'est un article datant du 19 décembre. Nous sommes le 6 janvier. Bien sûr, M. Nollet a turbiné, si je puis me permettre, sans arrêt depuis cette date jusqu'à aujourd'hui! Comme le gouvernement! Donc, j'aimerais revoir le gouvernement pour fixer les modalités de fonctionnement, formuler des propositions d'alimentation en cette matière et à quelle hauteur.

Comme je vous l'ai lu en séance publique, cela a été difficile au regard des huit critères repris dans la décision du gouvernement prise le matin même. Ce fonds énergétique est destiné à investir dans des projets innovants en matière de production et de stockage d'énergie dans l'optique de l'implémentation d'une transition énergétique sereine et cohérente d'ici à 2025 et après. Mais ce gouvernement ne changera pas la loi de sortie du nucléaire en 2025. Il n'en a pas l'intention; il ne l'a jamais dit; il ne l'a pas pensé; il ne l'a pas écrit!

De **voorzitter**: Mijnheer Calvo, wenst u nog over te gaan tot een korte repliek?

03.08 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Ik houd het toch altijd vrij kort, mijnheer de voorzitter. U mag het aan de secretaris vragen, ik houd het al veel korter dan tijdens de vorige legislatuur. Dat is trouwens één van mijn goede voornemens voor het nieuwe jaar.

Mevrouw de minister, het is geen nieuws dat u de wet niet zou aanpassen tijdens deze legislatuur. De enige wetsaanpassing die u zult doorvoeren, is het schrappen van de timing van 2015 voor Doel 1 en Doel 2 en dat vervangen door 2025. Dat is niet de kwestie, dat hoeft u hier niet te zeggen. De kwestie is niet het interview in *L'Echo* dat u hebt voorgelezen en waarbij u stelt een en ander eigenlijk niet te hebben gezegd. Het zou de fout zijn van de media. Dat is trouwens de nieuwe verdedigingslijn van de regering, ofwel is het de schuld van de oppositie ofwel van de media. Als men tegenstrijdige verklaringen aflegt, slecht communiceert of foute keuzes maakt, dan is dat de schuld van de oppositie of van de media. Maar dit tussen

haakjes.

Het gaat niet alleen om het interview van *L'Echo*. U hebt al eerder in verklaringen aan de RTBF de uitstap in 2025 in twijfel getrokken. U gaf hen een interview van een minuut. Ik zie uw medewerkers druk gesticuleren.

U deed al verschillende mediaoptredens tijdens dewelke u de onzekerheid rond 2025 voedde. In die zin trekt u de lijn van uw voorgangers helemaal door, terwijl u nochtans zegt die te betreuren. U beslist om Doel 1 en Doel 2 tien jaar langer open te houden en u zaait opnieuw twijfel over 2025. Dat is genoeg; om de kernuitstap te boycotten moet u de wet niet aanpassen, maar moet u gewoon twijfel zaaien. U bent daar volop mee bezig, u brengt nu al de kernuitstap in 2025 in gevaar. Dat is uiteindelijk uw verborgen agenda, maar voor mensen die het wat volgen is dit vrij duidelijk.

03.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Qu'avons-nous appris? Nous avons appris qu'il n'y aura pas de modification de l'article de loi qui précise que la sortie est en 2025 sous cette législature. Vous l'avez confirmé. Par ailleurs, vous relisez tout l'article et dites qu'il faut s'organiser sous cette législature. Cela veut dire que, de toute façon, même ceux qui viendront après ne pourront pas le faire, même si vous l'imaginez. Ayons des propos cohérents! Vous avez relu la partie cohérente. Voilà pour le volet relatif aux déclarations contradictoires.

Pour ce qui est du volet relatif au fonds de transition énergétique, j'admire votre réponse. Vous dites: "J'aimerais revoir le gouvernement pour le savoir." Je vous en prie, n'hésitez pas à le faire!

03.10 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, je connais votre façon d'écouter et je tiens à être tout à fait claire. Mon travail est de faire des propositions et je décide, avec un gouvernement, de la façon dont ce fonds sera configuré. Je ne décide évidemment pas seule. Le mythe de l'homme seul ou de la femme seule, cela fait longtemps que cela n'existe plus, sauf dans l'esprit de certains! Objectivement, j'ai à œuvrer pour faire des propositions au gouvernement dans le cadre d'un débat, comme je l'ai fait pour la prolongation de Doel 1 et Doel 2, afin de configurer et de trouver les caractéristiques qui feront l'image de ce fonds.

03.11 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dans ce cas, madame la ministre, puis-je vous donner un conseil? Plutôt que d'annoncer la décision, dites plutôt que vous allez y réfléchir. Vous avez annoncé que ce fonds était créé et, maintenant, vous nous dites devoir revenir au gouvernement.

03.12 Marie-Christine Marghem, ministre: Non, je n'ai pas dit cela.

03.13 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Si! C'était clairement dit. Vous avez décidé de créer un fonds de transition énergétique pour encourager...

03.14 Marie-Christine Marghem, ministre: "Nous avons décidé de créer un fonds". Cela ne veut pas dire qu'il est créé.

03.15 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): On ne sait donc encore rien ni sur les montants, ni sur les missions, ni sur le champ des compétences. Vous devez retourner au gouvernement pour faire valider les options.

03.16 Marie-Christine Marghem, ministre: Bien sûr!

03.17 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dites-nous au moins quel est le calendrier en la matière pour que je ne doive pas repasser la question chaque semaine. Quand reviendrez-vous sur le sujet au gouvernement?

03.18 Marie-Christine Marghem, ministre: Le plus rapidement possible, monsieur Nollet.

03.19 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je redéposerai la question rapidement dans ce cas.

Le **président**: Chers collègues, selon la formule, je dois conclure que l'incident est clos même si nous savons tous qu'il ne l'est pas réellement.

03.20 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, on ne clôt rien ici, tout reste ouvert!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 461 de Mme Karine Lalieux est retirée.

04 Question de M. Stéphane Crusnière à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "deux coupures de courant successives à Chaumont-Gistoux" (n° 473)

04 Vraag van de heer Stéphane Crusnière aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "twee opeenvolgende stroomonderbrekingen in Chaumont-Gistoux" (nr. 473)

04.01 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, madame la ministre, je voulais vous interpellier sur deux événements ayant eu lieu dans la commune de Chaumont-Gistoux en Brabant wallon. Il y a eu deux coupures de courant successives qui ont inquiété la population.

En effet, le 29 septembre dernier, près de 5000 ménages ont été privés d'électricité pendant près de cinq heures. Le mercredi 12 novembre, une nouvelle coupure de courant a été constatée par les habitants de Grez-Doiceau et de Chaumont-Gistoux. Les difficultés ont été assez importantes. Certaines personnes exercent leur métier à domicile et ont donc été importunées par ces coupures de courant.

D'après ce que j'ai pu lire dans la presse, mais ça ne m'a pas été jusqu'à présent confirmé, le premier incident semble avoir été provoqué après qu'un câble d'alimentation a été arraché par une tierce personne. Le second incident semble avoir été causé par un problème technique dans une cabine de distribution.

Madame la ministre, pouvez-vous me confirmer les causes exactes de ces deux incidents afin de pouvoir rassurer la population sur le caractère ponctuel et fortuit de ces événements? L'origine du problème est-elle située sur le réseau de transport ou sur le réseau de distribution? Le court intervalle entre ces deux coupures est tout de même surprenant. Des mesures ont-elles été prises afin que ce type d'incident ne se reproduise plus?

04.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, la question posée par l'honorable membre de cette commission a retenu toute mon attention. Je confirme que deux coupures de courant ont eu lieu, comme vous le dites, le 29 septembre et le 12 novembre 2014 sur le territoire de la commune de Chaumont-Gistoux, dont le réseau de distribution électrique est géré par les services d'ORES en Brabant wallon. C'est un incident qui survient sur le réseau de distribution qui est régionalisé. Cela peut peut-être vous amener à poser des questions au niveau de la Région wallonne.

Je dispose d'informations qui me paraissent intéressantes pour votre dossier; c'est pourquoi je continue.

Ces deux coupures sont liées à des incidents aux causes totalement différentes, bien qu'elles concernent malheureusement le même territoire et, par voie de conséquence, les mêmes utilisateurs.

Le premier incident, survenu à 16 h 03 le 29 septembre, est bien dû à l'arrachage d'un câble souterrain par un entrepreneur tiers dans le cadre de travaux de génie civil et d'égouttage pour le compte de la commune de Chaumont-Gistoux.

Le second incident du 12 novembre 2014, à 08 h 02, est dû quant à lui au déclenchement du réseau local moyenne tension d'ORES, consécutif à une défaillance d'un équipement haute tension dans une cabine de distribution, bien que cet équipement ait été entretenu préventivement quelques mois auparavant.

Dans les deux cas, après isolement du défaut, les manœuvres de rétablissement du réseau ont été réalisées via une autre alimentation.

Dans le premier cas, vu la charge importante à faire transiter sur le réseau de secours, la réalimentation des clients a dû être effectuée de manière graduelle. Bien que le dernier client ait été alimenté 05 h 32 après l'incident, il faut néanmoins noter que plus de la moitié des clients ont été réalimentés 02 h 30 après l'incident. De là, l'effet graduel de la remise en charge du réseau.

Dans le deuxième cas, grâce à des groupes électrogènes placés localement, plus de 90 % des habitations sur un total de 1600 ont été réalimentées dans un délai de 02 h 50.

Malgré le travail de sensibilisation que mène le gestionnaire du réseau de distribution concerné, ORES, à l'égard des entrepreneurs et malgré les entretiens préventifs réalisés par ORES sur ses propres installations, des incidents sur le réseau peuvent néanmoins toujours survenir.

Pour ce qui concerne la zone concernée par ces deux coupures, sur base de l'indicateur d'ORES transmis par Synergrid, l'indisponibilité moyenne annuelle du réseau électrique est de 40 minutes, alors que la moyenne pour l'ensemble du réseau géré par ORES, soit 197 communes en Wallonie plus Fourons, se situe à 47 minutes.

Sur base de cet indicateur, les communes de Grez-Doiceau et de Chaumont-Gistoux ne semblent donc pas être le lieu d'incidents électriques en moyenne anormalement fréquents.

Si vous souhaitez disposer de plus d'informations sur cet indicateur ou sur le monitoring du niveau de fiabilité général du réseau ORES en Brabant wallon et en particulier à Chaumont-Gistoux, je vous invite à prendre contact avec le régulateur wallon, la CWaPE, lequel a la compétence en cette matière.

Signalons enfin que la DG Énergie en charge du règlement général sur les installations électriques ne doit être informée par les gestionnaires des réseaux de distribution, d'un incident que dans la mesure où dans le cadre de cet incident, une personne a subi un accident d'origine électrique.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'octroi du tarif social pour le gaz et/ou l'électricité" (n° 656)

05 Vraag van mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de toekenning van het sociaal tarief voor gas en/of elektriciteit" (nr. 656)

05.01 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le président, madame la ministre, depuis le 1^{er} juillet 2009, le tarif social est, dans la plupart des cas, automatiquement accordé aux personnes ou ménages appartenant à l'une des catégories éligibles.

Je voudrais vous interroger sur la situation assez spécifique des personnes qui se sont vu refuser l'accès à ces tarifs sociaux par l'administration et qui ont ensuite obtenu gain de cause après un recours devant le tribunal du travail. Nous avons en effet constaté qu'elles ne pouvaient pas toujours bénéficier du tarif social de manière rétroactive. En d'autres mots, les tarifs sociaux leur étaient octroyés à partir de la date du jugement et non à partir de la date de leur demande, refusée injustement par l'administration.

À mon sens, quand une personne est reconnue dans ses droits à la suite d'un jugement favorable, rendu parfois plusieurs mois ou plusieurs années après le dépôt du recours, elle ne devrait pas être désavantagée par rapport à une personne qui a bénéficié d'emblée d'une décision favorable de l'administration.

Madame la ministre, avez-vous connaissance de ce type de cas et quelle est la politique appliquée par le Service public fédéral Économie lors de l'octroi du tarif social après un recours positif devant le tribunal du travail?

05.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, chère collègue, il a effectivement été porté à ma connaissance qu'il existe des situations où les personnes handicapées ne sont pas d'accord avec la décision prise dans le dossier de reconnaissance de leur handicap auprès de l'administration du SPF Sécurité sociale, Direction générale des Personnes handicapées. Après un recours devant le tribunal du travail, il est possible que les personnes soient couvertes par une reconnaissance de handicap plus étendue, puisqu'on remet les critères en question, et reçoivent consécutivement à cette décision une allocation de manière rétroactive.

La perception de cette allocation est une des conditions pour faire partie d'une des catégories d'ayants droit au tarif social ou être reconnu comme client protégé. L'existence de ces cas a conduit à une recherche du

service juridique au niveau de la Direction générale de l'Énergie, pour établir si les règles d'application du tarif social sont juridiquement correctes et juridiquement appliquées. Cette recherche a confirmé la légitimité des règles d'application du tarif social et a mis deux points en avant: d'une part, le tarif social est un droit dérivé qui ne dépend pas des modalités de la loi du SPF Sécurité sociale; d'autre part, les règles d'application du tarif social, qui prennent en compte la date de décision, sont en adéquation avec l'arrêté royal du 30 mars 2007 qui dit que "tout client final qui peut prouver que lui-même ou que toute personne vivant sous son toit bénéficie d'une décision d'octroi, (...)".

Le tarif social s'applique le premier jour du trimestre au cours duquel la date de la décision d'appartenance à une catégorie d'ayants droit a été prise. La reconnaissance seule n'entrant pas en ligne de compte pour l'octroi du tarif social, ce n'est donc pas cette date qui est prise en compte.

Mon administration, en collaboration avec le médiateur fédéral et les services du SPF Sécurité sociale sont actuellement en train de chercher une solution pour combler le délai entre l'introduction de la demande et la décision concernant la reconnaissance de handicap avec versement d'allocations, sans toucher aux modalités du tarif social qui a ses propres spécifications, comme je viens de vous l'expliquer.

05.03 Gwenaëlle Grovonius (PS): Madame la ministre, je voudrais vous remercier pour cet examen qui est en cours. Je reviendrai peut-être plus tard vers vous pour connaître les modalités concrètes mises en œuvre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Questions jointes de

- **M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le nouvel incident dans une de nos centrales nucléaires" (n° 679)**

- **Mme Katrin Jadin à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'incendie qui a touché la centrale nucléaire de Tihange" (n° 690)**

- **M. Jean-Jacques Flahaux à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'incendie d'un transformateur électrique de la centrale nucléaire de Tihange" (n° 788)**

- **M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le nouvel incident dans une de nos centrales nucléaires" (n° 1040)**

06 Samengevoegde vragen van

- **de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het nieuwe incident in een van onze kerncentrales" (nr. 679)**

- **mevrouw Katrin Jadin aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de brand op de site van de kerncentrale van Tihange" (nr. 690)**

- **de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de brand aan een stroomtransformator van de kerncentrale van Tihange" (nr. 788)**

- **de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het nieuwe incident in een van onze kerncentrales" (nr. 1040)**

Le **président**: Si Mme Jadin ne vient pas pour poser sa question, celle-ci sera sans objet.

06.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, pour partie la question est dépassée puisque, depuis qu'elle a été déposée, quelques éléments d'information ont été rendus publics.

L'incendie s'est déclaré le 30 novembre à la centrale de Tihange avec pour conséquence que le réacteur n° 3, un des derniers qui n'avait pas encore rencontré de problèmes a dû, lui aussi, être mis à l'arrêt. Ma question porte sur le fait de savoir quelles sont les conséquences de ce nouvel incident, notamment au niveau de la pénurie et de la sécurité d'approvisionnement. Depuis lors, nous savons que le réacteur a pu redémarrer mais, au moment où j'ai déposé la question, je ne savais pas quand la commission se réunirait. Sur ce volet-là, il y a peut-être encore des éléments à donner.

Je voudrais profiter de cette question et faire le lien avec les derniers incidents. Nous venons d'apprendre qu'à Doel 4, 30 travailleurs sont interdits d'entrée sur le site nucléaire. Cela, c'est en lien avec l'autre incident sur Doel 4. Je suis surpris par cette annonce car nous avons déjà eu des débats avec vous lors d'une précédente réunion de commission. Sur ce volet-là, rien n'avait été annoncé. Auriez-vous la gentillesse de

bien vouloir nous dire ce qu'il en est exactement par rapport à cet incident-là et expliquer pourquoi les choses n'ont pas été annoncées plus tôt en cette matière? Ainsi, j'actualise la question en fonction de l'évolution de la situation, ma question ayant été déposée au mois de novembre.

06.02 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, madame la ministre, les derniers événements de Tihange, où un transformateur électrique a été victime d'une avarie, sont interpellants à plusieurs titres. Ma question date aussi du début décembre.

Une première question se pose en matière d'entretien des installations nucléaires, non pas sur la partie nucléaire des centrales mais aussi et surtout sur la partie électrique. Madame le ministre, pouvez-vous nous informer sur l'état réel des installations en question?

Devons-nous attendre d'autres incidents de ce type à un moment où une grande partie de notre parc nucléaire est à l'arrêt en raison de fissures ou de sabotages?

En outre, en ce qui concerne les sabotages justement, le développement des drones interpelle, avec le risque d'en voir certains susceptibles d'endommager les installations électriques, mettant momentanément ou plus durablement notre approvisionnement électrique en péril. Les journalistes de RTL ont testé la réactivité des forces de police lors d'un survol de la centrale nucléaire par un drone et ont démontré que ce survol pouvait être réalisé sans aucune difficulté.

Madame le ministre, quel système de détection (protection par brouillage notamment) envisagez-vous de mettre en place pour neutraliser toute attaque éventuelle de nos installations électriques et ainsi garantir notre approvisionnement énergétique?

06.03 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je comprends tout à fait que des questions deviennent obsolètes en raison du temps écoulé, sans commission immédiate permettant aux parlementaires de les poser. J'ai déjà répondu à plusieurs reprises, notamment le 2 décembre à la même question. Nous étions tout proches de l'incident.

Je crois même que lors de ma réponse, la centrale avait redémarré. Tout s'est fait sur le temps d'un week-end. Je crois que c'est entre le 30 novembre, qui était un dimanche, et le 2 décembre où les choses étaient remises en état et où on récupérait la capacité perdue. Toute l'installation a donc été remise en fonction à 100 %

Je veux bien vous répondre, d'autant plus que Jean-Jacques Flahaux n'avait pas encore eu l'occasion de poser ce type de question. Ma réponse sera donc globale.

L'arrêt de l'unité de Tihange 3, à la suite d'un problème technique, dans un transformateur de courant, a été de courte durée. Les équipes de réparation ont travaillé 24 heures sur 24 pour faire redémarrer l'unité dans les plus brefs délais.

Les installations électriques sont entretenues selon un programme de maintenance strict. Ce programme de maintenance comporte un volet important de maintenance préventive, afin d'éviter toute anomalie de fonctionnement, des activités curatives, certaines tâches de maintenance étant effectuées à l'occasion d'une alarme ou d'une dégradation constatée d'un équipement.

Le programme de maintenance des installations électriques est basé sur les prescriptions légales, les instructions des constructeurs et le retour d'expérience que l'exploitant nucléaire a acquis à la suite de dysfonctionnements ou des expériences vécues par d'autres opérateurs dans le monde entier.

Malgré les programmes de maintenance bien développés, il se peut toujours qu'un équipement faille, ce qui a été le cas le dimanche 30 novembre avec le transformateur de courant. Surtout dans des équipements comme des transformateurs, un court-circuit peut toujours survenir en interne, ce qui peut donner lieu avec les courants importants présents à cet endroit à une explosion ou un incendie. Ce fut le cas, ce fut un incendie.

Ces équipements se trouvent dans la partie non nucléaire de l'installation. Une centrale au gaz ou au charbon avec un poste haute tension a des équipements similaires, je le rappelle. Des incidents de ce genre peuvent évidemment survenir dans une centrale à gaz ou à charbon.

Il y a d'ailleurs eu des incidents similaires sur d'autres types de transformateurs de courant. Pour conclure, signalons qu'Electrabel investit en moyenne plus de 200 millions d'euros par an en entretien d'exploitation et en sécurité.

Faut-il s'attendre à d'autres incidents de ce type à un moment où une grande partie de notre parc nucléaire est à l'arrêt pour des questions de fissures et/ou de sabotage? Vous savez que Doel 4 a redémarré. Il n'est plus question d'arrêt en ce qui concerne cette centrale.

Il n'y a pas de raison de croire qu'il n'y aura plus d'incident de ce type dans les années à venir, puisque ce sont des incidents techniques qui surviennent normalement de façon statistique sur des installations de ce genre. Tout est fait au maximum pour les prévenir via la politique d'entretien actif dont je viens de vous parler.

Rappelons que sur la durée, la Belgique peut se prévaloir d'un parc nucléaire parmi les plus disponibles au monde: 90 % du temps depuis qu'il existe, ce qui montre que les 10 % d'indisponibilité, qui n'est pas nécessairement due à des incidents techniques ou même à des incidents volontaires, est donc une proportion très limitée.

En ce qui concerne les drones, je vais répondre à nouveau même si j'avais également répondu à l'époque de l'incident, notamment pour des raisons de communication; une chaîne de télévision avait fait survoler un drone autour de la centrale de Tihange pour montrer que cela existait. Les incidents existent en France. Vous savez certainement qu'Electrabel a dernièrement détecté des drones au-dessus de l'une des centrales.

Je rappelle qu'il y a des prescriptions légales en matière de survol des centrales nucléaires. La chaîne de télévision en question, via l'opérateur privé qu'elle avait utilisé pour faire la démonstration qui servait le propos du débat qui s'en est suivi, avait d'ailleurs respecté ces prescriptions: garder une distance de 600 mètres et pour des engins de ce type, qui sont très légers, ne pas descendre à moins de 100 mètres au-dessus du pic le plus haut du site. On le voit d'ailleurs très clairement sur les images.

Il est de toute façon interdit de survoler des centrales nucléaires.

Je l'ai dit lors de la précédente commission, des survols existent puisque, selon la direction du vent, une des lignes d'avions qui atterrit à Liège Airport, passe parfois au-dessus de Tihange. De nombreuses questions avaient d'ailleurs été posées en cette matière par une ancienne collègue, la sénatrice Anne-Marie Lizin.

Il est évident qu'enfreindre une pareille interdiction constitue un délit susceptible d'être poursuivi devant les tribunaux, avec des peines et des amendes. Des systèmes de détection existent et sont utilisés. La preuve en est la détection par Electrabel, il y a peu de temps, d'un drone à proximité d'une des centrales. Dans ce cas, les forces de l'ordre sont prévenues et peuvent intervenir. C'est ce qui fut fait.

La capacité de nuisance des drones est très limitée car ces engins, sauf les engins militaires, sont en général trop légers pour emporter des charges suffisamment significatives. Les cuves des centrales sont destinées à supporter un heurt d'avion! Elles bénéficient d'une solidité garantie par les normes de sécurité, encore augmentées depuis les stress tests et Fukushima.

En ce qui concerne Doel 4, j'ai vu le Belga comme vous, mais cela ne fait pas partie de votre question. Je vais me renseigner mais c'est probablement lié à l'enquête pénale en cours. Ceci concerne non seulement le ministre de l'Intérieur mais aussi l'AFCN. Je vous renvoie au ministre Jan Jambon ...

06.04 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous ne connaissiez pas la mesure qui a été prise?

06.05 Marie-Christine Marghem, ministre: Je n'ai pas à le savoir puisque je m'occupe de l'énergie et non pas de la sécurité!

Mais tout comme vous, je suis curieuse de savoir. Si vous me laissez un peu de temps, je vais me renseigner. Mais a priori, ce point n'était pas repris dans votre question.

06.06 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, je vous demande de

bien vouloir m'excuser dans la mesure où la question que j'ai déposée était dépassée et que celle que je vous ai posée est, pour ainsi dire, anticipée. En effet, l'information vient de tomber.

Néanmoins, cette question tombe bien puisque, demain, j'interrogerai le ministre de l'Intérieur sur ce point. À cette occasion, je pourrais également l'interroger au sujet de Doel 4 et sur cette mesure précise. Je lui poserai également une question sur les drones qui a également trait à la sécurité. En effet, c'est lui qui est compétent en la matière. Cela viendra donc compléter le débat d'aujourd'hui.

06.07 Marie-Christine Marghem, ministre: Nous profiterons tous les deux de sa réponse.

06.08 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vous la transmettrai volontiers.

06.09 Marie-Christine Marghem, ministre: Avec grand plaisir. Mais, peut-être, me sera-t-elle transmise avant vous.

06.10 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Qui sait! Peut-être arrive-t-il que l'information circule au sein du gouvernement!

06.11 Marie-Christine Marghem, ministre: Je suis confiante.

06.12 Jean-Jacques Flahaux (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Il y a effectivement le volet du brouillage des drones qui pourraient transporter des armes ou des bombes. En la matière, il est vrai que c'est le ministre de l'Intérieur qui est compétent.

06.13 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, sans vouloir relancer le débat, je voudrais dire que le brouillage des ondes pour dérouter les drones peut également avoir des incidences sur les instruments présents dans la centrale. Ce faisant, cette technique n'est pas adaptée.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

07 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le calendrier de la prolongation de Doel 1 et 2" (n° 1033)

07 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het tijdpad voor de verlenging van Doel 1 en 2" (nr. 1033)

07.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, puis-je vous demander une petite pause de trois secondes? Je ne "twitte" pas, madame la ministre. Je réponds à ma fille.

Madame la ministre, aujourd'hui, on évoque davantage le journal *L'Echo* que d'autres jours. Comme je m'ennuyais, j'ai relu des anciennes éditions et, dans *L'Echo* du 30 août 2014, le directeur général de l'Agence fédérale déclarait "le dossier de prolongation de Doel 1 et 2 a été gelé. Cela prendrait deux ou trois ans pour préparer cette prolongation." Et ce, au-delà donc de la question du moment de la commande éventuelle du combustible et de son délai de livraison. Electrabel ne va évidemment pas commander tant qu'elle n'a pas une garantie suffisante ni payer d'acompte. De ce fait, la commande ne va pas pouvoir se réaliser. Mais, je mets ce volet de côté. C'est ici la question du délai de deux ou trois ans cité par le directeur général de l'Agence fédérale.

Madame la ministre, avez-vous des éléments pour contredire les propos de M. Bens du 30 août 2014 qui conduisent à ce que l'éventuelle prolongation de Doel 1 ne puisse de toute façon pas se réaliser avant 2017-2018? Je mets l'article à votre disposition si vous le souhaitez.

07.02 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, wij moeten toch eens nadenken over hoe de vragen precies worden samengevoegd. Dat gebeurt immers niet altijd op een consistente manier.

Er is in elk geval nog een vraag van mij toegevoegd over de levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2,

complementair aan de concrete vraagstelling van collega Nollet. Voorts staan er nog vragen open over Doel 1 en Doel 2.

Le **président**: Je suis l'ordre du jour établi par le cabinet du ministre et le secrétariat. Nous voyons qu'au point 13 n'apparaît que la question sur le calendrier de la prolongation de Doel 1 et 2. Je propose donc que Mme la ministre réponde à cette question.

Peut-être y a-t-il une question relative à la façon dont les questions sont jointes ou non. Il s'agit d'un débat plus général; je propose qu'il ne soit pas traité maintenant.

07.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, l'agenda indique au point 13 la question n° 1087.

Le **président**: Ce matin, une numérotation réactualisée a été apportée à l'agenda. Cette question viendra ultérieurement, plus précisément au point 14. Soyez rassurés, toutes les questions seront posées!

07.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, chers collègues, d'une manière générale, comme lorsque je vous ai répondu en séance plénière au sujet de la décision du gouvernement de prolongation de Doel 1 et 2, j'avais ajouté des éléments techniques qui me semblaient intéressants pour la compréhension de cette décision avant d'aborder les huit critères sur lesquels elle se fondait.

Les centrales Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 sont toutes trois quasiment du même âge. Doel 1 est la plus ancienne: elle atteindra 40 ans le 15 février 2015. Tihange 1 aura cet âge en octobre 2015 tandis que Doel 2 en décembre 2015.

J'avais expliqué que, dans le précédent gouvernement, un débat avait été entamé pour la prolongation de ces trois centrales. Finalement, des décisions avaient été prises pour ne prolonger que Tihange 1, laissant de côté Doel 1 et 2. Dans la perspective d'une prolongation de ces trois centrales de presque 40 ans, Electrabel, en interaction avec l'AFCN, comme c'est encore le cas, avait enclenché un plan de révision et d'investissement de jouvence; ce plan s'était interrompu pour Doel 1 et 2 à la mi-2012, mais il s'était poursuivi pour Tihange 1 jusqu'au terme du processus afin d'assurer sa prolongation.

C'est pourquoi nous sommes dans une inversion de processus: le gouvernement projette de prolonger, puis les investissements de jouvence sont entamés. En fait, cette décision de principe du gouvernement fait suite, à l'époque, à une négociation par le secrétaire d'État avec Electrabel concernant la prolongation de Tihange 1: on décide de poursuivre l'interaction avec l'AFCN pour son rajeunissement et l'abandon de Doel 1 et 2.

Cela signifie que l'on reprend là où l'on s'était interrompu, avec une interaction qui avait débuté dès 2009 pour le rajeunissement de ces centrales. Ils savent donc ce qu'il faut faire! Ils sont en train de réétudier la chose.

Est-ce que j'en sais plus pour l'instant? Est-ce que la déclaration faite le 30 août 2014 par un responsable de l'AFCN...

07.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Il s'agit du directeur général de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire.

07.06 Marie-Christine Marghem, ministre: C'est exact, M. Bens.

Est-ce que j'ai des éléments pour contredire ce délai?

Pour plus de précisions et étant donné la présence de l'AFCN dans la discussion, il serait utile que vous posiez également la question à M. Jan Jambon.

Ma façon de réagir à une question de ce type est évidemment la curiosité, c'est de savoir ce qu'il en est exactement, sachant que je ne veux pas non plus influencer ou intervenir dans le débat d'une quelconque manière que ce soit. Cela doit donc rester purement technique avec des informations que l'on peut connaître car je veux laisser l'AFCN travailler en toute indépendance et en toute technicité dans le cadre du travail

d'interaction qu'elle reprend aujourd'hui avec Electrabel.

07.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Cela me paraît logique mais je vous interrogeais sur le calendrier. L'article de presse auquel je fais référence est en train d'être photocopié.

07.08 Marie-Christine Marghem, ministre: Je peux vous répondre simplement ce que je sais.

07.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Il ne s'agit pas d'éléments confidentiels!

07.10 Marie-Christine Marghem, ministre: Doel 2 sera disponible l'hiver prochain; Doel 1, je crains que non, sans avoir de capacité pour infirmer ou confirmer le délai de trois ans tel qu'il est repris dans la presse par M. Bens.

L'AFCN est sous la tutelle – entre guillemets car cette Agence n'est pas véritablement sous tutelle –, plutôt fait partie des compétences du ministre de l'Intérieur; c'est pourquoi je vous invite à l'interroger. Si vous voulez me réinterroger, je vais de toute façon poser ces questions techniques à qui de droit et je verrai quelles réponses me seront fournies.

Voilà tout ce que je peux en dire pour l'instant.

Le **président**: Monsieur Nollet, vous avez la parole pour une réplique.

07.11 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Si on fait le calcul pour Doel 1, c'est deux ou trois ans. Cela signifie donc pas pour l'hiver prochain, et forcément pas pour l'hiver suivant non plus. Cela éloigne encore la perspective d'être utile par rapport au risque identifié. M. Bens parle de deux ou trois ans. J'entends bien que vous avez interrogé votre administration, et non l'AFCN, et que vous n'avez pas d'éléments d'information pour contredire ce délai de deux ou trois ans. Ce n'est pas rien comme information!

07.12 Marie-Christine Marghem, ministre: Il y aura probablement un débat plus large au cours duquel nous aurons l'occasion d'aborder des éléments techniques qui me seront fournis au fur et à mesure. Ce que je crois, c'est que Doel 1 ne sera pas fonctionnelle pour l'hiver prochain, mais pour le suivant. Au lieu de trois ans, monsieur Nollet, ce sera deux. En effet se pose le problème du combustible.

07.13 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Cela, je l'ai dit dans ma question!

07.14 Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne vous contredis pas sur ce point. Ce n'est pas une question de solution ou de problème. Je réponds à la question. Il est évident que des investissements de jouvence sont déjà prévus sur Doel 1. À partir du moment où Doel 1 aura terminé son cycle, faute de combustible, soit en février, des travaux de rajeunissement sont déjà prévus. Le temps que ces travaux se fassent et que l'on commande le combustible, elle pourra déjà refonctionner, à mon avis, dans un délai moins long que celui évoqué par M. Bens.

Je ne suis pas M. Bens. Je n'avais pas lu cet article. M. Bens travaille au sein d'une Agence fédérale très vénérable et indépendante. La charge ou la proximité fonctionnelle en termes d'exécutif par rapport au gouvernement, c'est le ministre de l'Intérieur. Donc, faites-le! Mais je vais envoyer un courrier à l'AFCN et je le fais toujours via Jan Jambon. C'est via ce dernier que j'ai interrogé l'AFCN sur toutes les centrales nucléaires. J'attends les réponses.

07.15 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Grâce aux questions que je lui pose, la ministre peut poser des questions à ses collègues. Elle attend les réponses. Moi, j'attends aussi la réponse...

07.16 Marie-Christine Marghem, ministre: J'essaie de vous répondre, monsieur Nollet, mais je vous dis que vous posez aussi poser votre question à M. Jan Jambon.

07.17 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, celle-là, je ne l'ai pas posée, mais je la poserai!

Le **président**: Nous allons en rester là. Nous travaillons ici dans le cadre des questions orales.

07.18 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, nous nous rôdons aussi! Dès que j'aura une question relative à l'Agence fédérale, je ne la poserai plus ici, même si elle concerne l'énergie et non la sécurité. Je la poserai à M. Jambon. J'ai compris! C'est pour le moins paradoxal. Cela vous prive de compétences, madame la ministre!

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

08 Vraag van mevrouw Griet Smaers aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het fonds voor lekkende stookolietanks" (nr. 750)

08 Question de Mme Griet Smaers à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le fonds pour les citernes à mazout non étanches" (n° 750)

08.01 Griet Smaers (CD&V): Mijnheer de voorzitter, bedankt om mijn vraag terug op te nemen. Mijn excuses, ik was daarnet nog aanwezig in de commissie voor de Financien.

Mijn beste wensen aan alle collega's en de minister, op een succesvol en opbouwend jaar in deze commissie.

Mevrouw de minister, mijn vraag gaat over een op te richten fonds voor lekkende stookolietanks en de bodemverontreiniging die daarmee gepaard kan gaan. In het regeerakkoord staat dat de federale regering, in samenwerking met de Gewesten, een fonds zal oprichten om bodemverontreiniging aan te pakken veroorzaakt door vloeibare brandstoffen voor verwarmingsdoeleinden. Daarover gaat mijn vraag, specifiek omdat ik ook door enkele mensen met zo'n lekkende ondergrondse stookolietank werd gecontacteerd.

Mevrouw de minister, wat is uw visie en intentie omtrent die bepalingen in het regeerakkoord en het akkoord om dat fonds op te richten? Wat is de stand van zaken?

Hebt u daarover al met de Gewesten overlegd?

Wanneer zal een dergelijk fonds worden opgericht en wat zal het kader ervan zijn?

Wat zou de bedoeling zijn van het fonds? Wat zal het fonds precies doen en waaraan zal het precies tegemoetkomen? Welke schades zou dat fonds al dan niet dekken?

08.02 Minister Marie-Christine Marghem: Mijnheer de voorzitter, geacht lid, ik heb de eer u de volgende inlichtingen te verstrekken.

Het federaal regeerakkoord bevat inderdaad het engagement van de regering om binnen deze legislatuur in samenwerking met de Gewesten een fonds op te richten om bodemverontreiniging veroorzaakt door vloeibare brandstoffen voor verwarmingsdoeleinden aan te pakken.

Ce dossier a débuté par la réunion de la Conférence interministérielle de l'Environnement qui a eu lieu le 12 novembre 2014. Lors de cette réunion, le fédéral et les Régions se sont mis d'accord sur le plan d'action suivant, qui comprend 4 points. Premier point: la Région flamande démarrera de nouveau le groupe de travail en place en vue d'évaluer le projet de texte actuel de l'accord de coopération. Deuxième point: une concertation avec le secteur pétrolier aura lieu. Troisième point: en fonction de l'évaluation précitée et de la concertation, des adaptations nécessaires seront apportées, le cas échéant. Enfin, dernier point: l'engagement formulé était que l'accord de coopération soit approuvé dans le courant de 2015 par les gouvernements régionaux et le fédéral afin de pouvoir établir rapidement le fonds pour assainir les sols pollués par les carburants liquides de chauffage.

J'attends en premier lieu de ce groupe de travail qu'il puisse réaliser ses missions. Par la suite, quand je disposerai du résultat de ce travail, je pourrai répondre spécifiquement à vos questions.

08.03 Griet Smaers (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, uit uw antwoord blijkt dat met het dossier een aanvang is genomen. Het blijkt echter ook dat nog heel wat stappen zullen moeten worden

gezet.

Ik zou u dan ook willen vragen met de nodige strengheid op de snelheid van het proces te blijven toezien zodat binnen een redelijk afzienbare tijd met het fonds vooruitgang en resultaat kan worden geboekt en het project niet verzandt in heen-en-weergepraat tussen de federale overheid en de Gewesten.

Ik zal in ieder geval ook via collega's op het Vlaamse niveau de vraag stellen om na te gaan of zij ter zake de nodige controle kunnen uitvoeren en actie kunnen ondernemen.

Ik hoop dat wij snel tot een akkoord kunnen komen om het fonds op te richten.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Questions jointes de

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'ouverture et la transparence d'Electrabel" (n° 1034)
- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'investissement de tiers dans le capital de Doel I et II" (n° 1035)
- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la négociation d'un package global en matière d'énergie" (n° 1038)
- M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la prolongation de la durée de vie de Doel I et II" (n° 1087)

09 Samengevoegde vragen van

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de openheid en de transparantie bij Electrabel" (nr. 1034)
- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "investerings door derden in het kapitaal van Doel 1 en 2" (nr. 1035)
- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de onderhandelingen over een totaalpakket inzake energie" (nr. 1038)
- de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de levensduurverlenging van Doel 1 en 2" (nr. 1087)

Le **président**: La question n° 1087 de M. Kristof Calvo, initialement jointe aux questions précédentes, a finalement été jointe à celles-ci.

Suite à votre remarque, je reconnais qu'en termes de contenu, il convient d'être attentifs à joindre les questions de la manière la plus cohérente possible. J'y serai attentif à l'avenir. Néanmoins, l'ordre du jour est fixé ainsi. Il est vrai que le sujet de "de levensduurverlenging van Doel 1 en 2" est plus en rapport avec le point précédent.

Je donne la parole à M. Nollet.

09.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, vous avez donné une interview importante publiée le 19 décembre. Vous y déclariez – et ce n'est pas un titre de journaliste mais vos propres déclarations – que vous avez "cru comprendre qu'Electrabel avait envie d'être plus transparent et plus ouvert" – ce qui nous réjouit, Kristof Calvo et moi – "et d'adopter une attitude différente vis-à-vis du marché et des autorités que celle qui a été la sienne par le passé." Très bien: cela reconnaît à la fois que le passé n'a pas été idéal en termes de transparence et d'ouverture mais que maintenant, cela va changer. "Vu la longue histoire qu'Electrabel a avec la Belgique, il a compris qu'il devait changer", dites-vous. Bravo! Franchement, beau résultat en quelques jours.

Quels sont, madame la ministre, les faits, les éléments précis, les engagements qui vous ont permis d'affirmer cette croyance?

J'actualise ma question, comme toujours, puisque M. Mestrallet s'est exprimé à 13 h 26. Vous avez vu cela aussi, et vous pourrez également actualiser votre réponse. C'était peut-être en lien avec la réponse que vous avez donnée. Il a dit qu'il serait transparent et plus ouvert, comme la ministre a dit qu'il le serait, et qu'ils ne prolongeraient Doel 1 et Doel 2 que si cela est rentable. Si ce n'est pas un signal qu'il vous envoie pour déjà vous envoyer le montant de la facture, il faudra interpréter autrement la transparence et

l'ouverture.

Madame la ministre, quelle est pour vous l'interprétation à donner à cette nouvelle déclaration de M. Mestrallet, alors que rien ne lui était demandé particulièrement en la matière pour que Doel 1 et Doel 2 soient rentables?

J'enchaîne sur ma deuxième question, qui porte sur l'investissement de tiers. Cela n'a rien à voir avec la précédente, mais elles ont été jointes. Vous avez annoncé que suite à l'accord intervenu au sein de votre gouvernement, l'investissement dans le capital de Doel 1 et Doel 2 sera ouvert à des tiers.

Madame la ministre, concrètement, quels sont vos objectifs en la matière et comment allez-vous traduire cette volonté dans les textes législatifs? J'espère que vous ne me direz pas que vous devez encore aller voir vos collègues du gouvernement. Je parle bien de vos objectifs, et non d'une décision collégiale, et de votre manière de traduire cette volonté dans les textes législatifs.

J'enchaîne avec ma troisième question. Vous avez aussi annoncé que suite à l'accord de gouvernement, vous allez maintenant négocier un "package global": investissements nécessaires pour la prolongation, contribution, investissements dans des centrales non rentables, etc.

L'éventuelle modification de la loi de sortie du nucléaire étant liée au terme de cette négociation, quel est votre objectif en termes de calendrier pour ces négociations?

Quels sont les sujets précis que vous mettrez sur la table? Sauf erreur de ma part, dans l'interview figuraient des points de suspension. Quels sont les sujets, quel est le calendrier des négociations, pour autant que négociations il y ait, avec M. Mestrallet notamment?

09.02 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, mijn vraag situeert zich in dezelfde sfeer. Ook ik heb een aantal vragen, nu de beslissing is genomen om de levensduur van Doel 1 en Doel 2 te verlengen.

Die verlenging is het uitgangspunt van de onderhandelingen met GDF Suez en Electrabel.

Het betreft niet meteen een kansrijke en sterke onderhandelingspositie. U hebt immers beslist de levensduur van die centrales sowieso met tien jaar te verlengen en hebt verklaard dat het nu aan de andere onderhandelende partij is om daarvoor een prijs te betalen. Dat is eigenlijk bijna op de knieën gaan zitten en smeken voor de levensduurverlenging van twee oude kernreactoren.

Het is logisch dat in het Parlement vragen over de kwestie worden gesteld. Het verbaast mij eigenlijk dat de Ecolo-Groenfractie de enige fractie is die over die onderhandelingen vandaag vragen stelt.

Het dossier is bijzonder actueel. De heer Mestrallet heeft er vandaag ook nog verklaringen over afgelegd. Hij verklaart dat zij de verlenging alleen maar zullen uitvoeren indien de kassa rinkelt en de verlenging voldoende rendabel is.

Waar staat u vandaag? Beoogt u – wellicht is dit wel het geval – de opmaak van een nieuwe conventie, zoals voor Tihange 1 is gebeurd? Zijn er al onderhandelingen geweest? Hoe zullen ze verlopen?

Zal de hoogte van de nucleaire rente het voorwerp uitmaken van discussies in het kader van de onderhandelingen? Electrabel heeft immers aangegeven dat zij op een heronderhandeling van de nucleaire rente aandringt.

Bent u het daarmee eens of bent u daarentegen van oordeel dat de nucleaire rente uit de onderhandelingen moet blijven, omdat zij niks met Doel 1 en Doel 2 te maken heeft?

Ik heb nog een aantal vragen die zich op het snijpunt bevinden van uw bevoegdheden en die van de heer Jambon.

Hebt u een zicht op de kostprijs voor de vernieuwingsinvesteringen?

Is het FANC door de regering geconsulteerd vooraleer de beslissing is genomen? Is er een formeel advies van het FANC? Zo ja, kunnen wij over het advies beschikken?

Beschikt u zelf al dan niet over een lijst van de noodzakelijke investeringen?

Ik dank u alvast voor uw antwoorden.

09.03 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, je vais répondre globalement à vos questions qui sont liées. Je viens de recevoir le mandat de négocier la prolongation de Doel 1 et 2 avec l'opérateur qui en est propriétaire et exploitant, Electrabel. Vous savez qu'une négociation a toutes les chances de réussir quand elle reste discrète.

09.04 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): (...)

09.05 Marie-Christine Marghem, ministre: Il n'y a pas de chiffres dans le Belga, monsieur Calvo. Vous voyez des choses où il n'y en a pas. Je vais d'abord répondre à M. Nollet.

Les négociations ont à peine commencé et il faut donc qu'elles se poursuivent. La négociation sera globale. Tous les sujets seront mis sur la table de façon transparente, par exemple les investissements nécessaires pour cette prolongation. La contribution nucléaire et son mode de calcul seront évalués dans les semaines à venir concomitamment par la BNB et la CREG, qui me tiendront régulièrement informée de l'état d'avancement de leurs travaux conjoints. Tout cela prendra un certain temps et fera l'objet d'une convention que je présenterai au gouvernement en temps utile.

L'accord de l'AFCN qui fixe les conditions relatives à la sûreté et à la sécurité est évidemment indispensable avant que la prolongation des ces unités ne soit effective.

Je répondrai spécifiquement à M. Calvo ultérieurement mais je veux d'abord dire qu'à partir du moment où vous vous lancez dans une négociation où vous avez tous les éléments sur la table, des éléments concernant l'entreprise, son chiffre d'affaires, l'investissement, mais ayant aussi des répercussions publiques par rapport à une sécurité d'approvisionnement et des répercussions financières par rapport à une rente nucléaire, il est évident que ça ne se négocie pas sur le coin d'une table en un claquement de doigts.

Je ne peux dès lors malheureusement pas vous faire part dès aujourd'hui d'un résultat, qui, s'il existe – et il existera – ne sera pas divulgué en ce qui concerne les éléments qui structurent la convention puisqu'ils interviennent entre deux parties, à savoir l'exécutif belge et Electrabel, auxquelles personne d'autre n'est associé.

En ce qui concerne votre question, je fais un lien par rapport à un autre élément qui était une demande de production de la convention qui concernait la prolongation de Tihange 1. Je sais que ceci fait l'objet d'une question ultérieure mais tout est lié.

Mon prédécesseur ne vous l'a pas communiquée. Il est membre de ce Parlement. Il pourrait toujours communiquer cette convention. Pourquoi ne le fait-il pas selon vous? Parce qu'évidemment – et je n'ai pas l'intention de vous communiquer la convention qui va sortir de la négociation que nous allons avoir – il s'agit d'éléments échangés, confidentiels en lien avec un acteur tiers qui ne concernent pas le fonctionnement public.

Mais malgré la décision politique prise par le gouvernement de prolonger Doel 1 et Doel 2, une négociation a été emmanchée en cette matière. Elle s'est avérée équilibrée et a abouti à une convention. Si l'AFCN déclarait maintenant qu'il n'est pas question de prolonger effectivement Doel 1 et Doel 2, son avis serait suivi comme s'y est engagé le gouvernement.

Monsieur Calvo, je tiens à vous rassurer. Vous n'avez pas encore bien perçu tous les aspects de ma personnalité. Sachez que je ne m'agenouille jamais!

Le terme de "transparence" a été utilisé devant moi. Je l'ai entendu. Il ne s'agit donc pas d'une perception de ma part. Selon moi, l'information de Belga dont question fait état de généralités avancées par une des deux parties, généralités que je trouve personnellement relativement banales. Il est vrai qu'une entreprise est prête à conclure un accord pour autant que cela s'inscrive dans un cadre juridique et économique stable, mais aussi que cela soit rentable pour elle. Voilà des propos que j'aurais également pu tenir. En effet, je possède une petite entreprise et, quand je conclus des accords, c'est dans son intérêt. Mais il faut aussi que

l'autre partie y trouve son intérêt. Il s'agit toujours de trouver un *win-win* avec pour objectif la rentabilité de mon entreprise.

Monsieur Calvo, soyez rassuré, l'État belge cherche aussi un équilibre, une négociation qui aboutisse à un accord favorable. Tant les préoccupations d'Electrabel que du gouvernement entreront en ligne de compte dans cette négociation.

Pour moi, et je le souligne, il reste fondamental que l'AFCN se prononce de manière indépendante. Sur l'objet, la prolongation de Doel 1 et 2, elle donnera son avis et elle le fera quand elle aura décidé du moment le plus approprié.

En ce qui concerne les investissements requis non seulement dans le cadre du rajeunissement des installations, mais aussi des exigences de sûreté selon l'Agence, sur base du dossier en interaction par Electrabel, je n'ai pas aujourd'hui de montant précis à vous indiquer. Évidemment, comme vous en avez l'expérience par des dossiers antérieurs, nous parlons de plusieurs centaines de millions d'euros.

Le calendrier des négociations entamées n'est pas encore fixé. En vertu des habitudes lors de négociations, chacune des deux parties doit lister l'ensemble de ses demandes. J'attends donc l'envoi d'Electrabel et je liste les demandes que j'estime utiles pour l'État belge.

Je ne pense pas qu'il convienne de tirer d'autre enseignement du message de M. Mestrallet dans le Belga de ce jour que celui selon lequel une entreprise qui veut assurer sa viabilité agisse afin que les investissements qu'elle consent soient d'une certaine rentabilité. C'est normal: Electrabel n'est pas une entreprise de bienfaisance comme le voudraient certains, mais une entreprise économique. Néanmoins, elle est liée à la Belgique historiquement, économiquement et politiquement.

Dans ce cadre, l'État belge veille au grain afin que la convention soit équilibrée et qu'il puisse également en retirer des motifs de satisfaction bien compris dans le cadre de la négociation entamée.

09.06 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, c'est la première réunion de l'année. Normalement, tout se passe bien, mais ici, on atteint quand même des sommets!

Lorsque je demande à la ministre les éléments précis, les faits qui lui permettent d'affirmer qu'Electrabel sera plus transparent et plus ouvert, je n'en reçois aucun! Pire, alors qu'on parle justement de transparence et d'ouverture, d'accès à l'information, la ministre nous dit déjà que tout restera totalement caché, selon elle! Et d'argumenter en disant que cet accord doit se passer entre les parties prenantes et qu'il doit rester confidentiel. D'un côté, il y a une entreprise et de l'autre, le gouvernement. D'un côté, il y a une entreprise, certes, et ses bénéficiaires, certes, et ses actionnaires, certes, et son intérêt propre, certes. Et la transparence de M. Mestrallet est de dire: "Moi, je vous donnerai le chiffre". C'est donc normal que vous ne l'ayez pas, puisque c'est lui qui va le fixer! Et il vous l'imposera en tant que tel. À genoux ou pas à genoux, peu importe! C'est lui qui fixera le chiffre.

Mais en termes de transparence, nous dire aujourd'hui qu'il y a deux acteurs, le gouvernement d'un côté et l'entreprise de l'autre, c'est nier complètement que ce chiffre qu'Electrabel fixera, c'est en fait une facture qu'il enverra aux citoyens. Et la transparence minimale, non plus celle d'Electrabel vis-à-vis de vous, mais celle dont vous devez faire preuve comme ministre, c'est évidemment d'expliquer de manière transparente aux citoyens le contenu de l'accord que vous allez signer, puisque ce sont eux qui vont le payer. Ce sont les citoyens qui sont partie prenante de cet accord. Ce n'est pas vous comme gouvernement ou comme entité. Il en va de la transparence minimale dans un système démocratique.

Je suis fâché! Je demande à la ministre de revoir son propos par rapport au fait qu'elle informera les citoyens, au travers du Parlement, du contenu des accords et des négociations, comme cela a toujours été fait par le passé. Je peux vous fournir la copie de ces textes. Si vous ne les avez pas dans vos archives, la photocopieuse fonctionne. Vous n'avez pas beaucoup suivi les travaux de la commission de l'Énergie, ce qui ne veut pas dire que vous n'avez pas suivi les dossiers énergétiques par le passé, mais je peux vous dire que ces éléments sont fondamentaux. Aujourd'hui, alors que vous annoncez qu'Electrabel sera plus transparent et plus ouvert, je vous demande de l'être vous aussi en la matière pour les citoyens.

09.07 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijn repliek bestaat uit drie punten.

Ten eerste, het Federaal Agentschap voor Nucleaire Controle heeft nog altijd zijn fiat niet gegeven voor de

levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2. U bevestigt dat vandaag. U presenteert Doel 1 en Doel 2 als oplossingen voor de bevoorradingszekerheid op korte termijn. Dat zijn zij niet; dat is daarnet al aan bod gekomen, en bovendien heeft het Federaal Agentschap voor Nucleaire Controle nog altijd geen groen licht gegeven.

Ten tweede, ik heb u expliciet gevraagd of de nucleaire rente binnen of buiten de perimeter van de onderhandelingen valt. U hebt vandaag gezegd dat de nucleaire rente onderhandelbaar is in het kader van de onderhandelingen over Doel 1 en Doel 2. U wil dus marchanderen.

Ten derde, u zegt dat u dit opnieuw wil regelen via een conventie. *Old school* energiepolitiek dus. Na twee *Paces Electricae* en de conventie over Tihange 1, is deze nieuwe conventie *Pax Electrica IV*. Het gaat hier om oude energiepolitiek: niet via wetten, niet op een transparante manier, maar op een gesloten manier, via contracten en conventies. U zet de Belgische huisstijl inzake energiepolitiek voort. Ik betreur dat.

U gaat zelfs nog verder.

U zegt met een uitgestreken gezicht: "Mijnheer Calvo, mijnheer Nollet, u weet toch dat dit afspraken zullen zijn tussen mij en de exploitant, en dat u daar niets over zult weten." Daarover ben ik bijzonder verontwaardigd. U gaat zelfs nog verder, want de conventie over Tihange 1 kon worden ingekeken door het Parlement.

09.08 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Il y a des limites.

De **voorzitter**: De heer Calvo is aan het woord.

09.09 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Wij delen een politieke overtuiging, mevrouw Marghem. Wij, ecologisten, zijn verontwaardigd omdat u hier aankondigt een conventie te zullen afsluiten waarover het Parlement niet zal kunnen beschikken.

U zegt dat u niet transparant zult zijn over de afspraken over Doel 1 en Doel 2. U zegt dat met een glimlach, alsof het de normaalste zaak van de wereld is. Het omgekeerde zou de normaalste zaak van de wereld moeten zijn: dat u transparant bent over de afspraken die u maakt en dat u minstens de volksvertegenwoordigers de kans geeft hun controletaak uit te voeren. Voor de conventie over Tihange 1 was dat nog het geval. U zegt vandaag dit in alle beslotenheid te zullen doen, zonder transparantie over Doel 1 en Doel 2.

Wij zullen alle middelen uitputten om die afspraken te kunnen inkijken. De mensen hebben recht op duidelijkheid. Als u de dwaze beslissing wil nemen de levensduur van drie kernreactoren uit 1975 met tien jaar te verlengen, mogen de mensen minstens weten tegen welke prijs.

Dat mag niet de prijs zijn die de heer Mestrallet bepaalt, maar die prijs moet in principe bepaald worden door de regering, het Parlement en de samenleving.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "Doel 3 et Tihange 2" (n° 1036)

10 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "Doel 3 en Tihange 2" (nr. 1036)

10.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, l'accord de gouvernement précise qu'il convient de se prononcer sur l'éventuelle prolongation de Doel 1 et Doel 2 après s'être prononcé sur l'arrêt éventuel de Doel 3 et de Tihange 2. C'est en tout cas la lecture qui en a été faite par un partenaire de la majorité. Je tiens l'extrait à votre disposition. J'arrête de faire tourner la photocopieuse car vous le connaissez aussi bien que moi.

Eu égard au fait qu'une décision a été prise au niveau du gouvernement sur la prolongation de Doel 1 et Doel 2, quelle a été la décision du gouvernement au niveau de Doel 3 et de Tihange 2? Doit-on comprendre

que cette antériorité ne joue pas au niveau du calendrier des travaux du gouvernement mais peut-être au niveau du calendrier des travaux du parlement? C'est une piste que je vous ouvre. À vous de nous dire si c'est correct ou non.

10.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, le gouvernement a décidé un premier paquet de mesures en vue d'assurer notre sécurité d'approvisionnement en électricité. Comme je vous l'ai déjà dit à maintes reprises, nous avons en effet constaté qu'il existait de grandes incertitudes liées au redémarrage des unités Doel 3 et Tihange 2 et nous avons donc décidé de prolonger immédiatement, pour des raisons de sécurité d'approvisionnement, les unités de Doel 1 et 2 pour une période de dix ans, sans que la durée d'exploitation de ces réacteurs ne puissent dépasser 2025.

L'AFCN fixera les conditions relatives à la sûreté et à la sécurité de cette prolongation. Ce sera le satisfecit ou non qui sera la porte d'entrée ou non de la politique voulue par le gouvernement. Cet accord sera un préalable indispensable avant que la prolongation de ces unités ne soit effective.

Le gouvernement n'a pas pris de décision en ce qui concerne Doel 3 et Tihange 2 et ne pourrait bien entendu pas le faire, puisque l'autorisation d'un redémarrage éventuel revient avant toute autre à l'AFCN qui se prononcera en temps utile sur la base du dossier transmis par Electrabel qui est toujours en interaction avec l'Agence. D'ailleurs, dans le cadre d'analyses complémentaires qui sont demandées, cela se poursuit.

Le gouvernement s'attend à ce que l'Agence prenne le temps nécessaire pour continuer à garantir la sûreté de fonctionnement de nos centrales nucléaires. Seule l'AFCN peut décider dans ce dossier, les intérêts en jeu étant particulièrement importants pour la sûreté de notre population et des populations voisines, pour l'approvisionnement en électricité de notre pays et pour l'exploitant de ces deux réacteurs.

10.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, si je peux convenir avec vous quant à ces deux éléments de votre réponse concernant l'importance du dossier, si je peux prendre acte que vous n'avez pas pris de décision sur Doel 3 et Tihange 2, je ne sais ce qu'il en est de la liaison avec les étapes ultérieures. Le gouvernement a-t-il envisagé une liaison pour ne créer qu'une seule décision, du moins un seul moment de décision sur l'ensemble du dossier? Je n'ai aucune réponse à cet élément. Pour le reste, vous nous rappelez simplement les faits. Avez-vous un élément complémentaire à ce sujet?

10.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, je ne comprends pas votre question. Je lis: "Doit-on comprendre que cette antériorité ne joue pas au niveau du calendrier des travaux du gouvernement mais au niveau du calendrier des travaux du parlement?"

10.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vous l'explique autrement. Le gouvernement a pris une décision de principe; non une première lecture d'un texte juridique sur Doel 1 et 2. Il vous a mandatée, selon votre terme, pour négocier avec Electrabel. Nous savons que d'autres étapes doivent être franchies; comme il s'agit d'une modification de loi, nous passerons par une première lecture, la demande de l'avis du Conseil d'État, de l'AFCN, une deuxième lecture, etc.

10.06 Marie-Christine Marghem, ministre: Non, vous pouvez décider une loi sans que l'Agence fédérale intervienne immédiatement. Si elle intervient après, vous ne pourrez suivre ces étapes.

10.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est bien ce que je dis: plusieurs étapes doivent être franchies, dont celle de l'Agence fédérale, dont celle de la loi première lecture, Conseil d'État, deuxième lecture, puis parlement.

Ma question est: "Avez-vous décidé au niveau du gouvernement de lier le dossier de Tihange 2, non au moment de la décision de principe – j'ai bien compris qu'aucune décision n'a été prise sur Doel 3 – mais à une étape ultérieure, qu'il s'agisse de celle de l'Agence fédérale, de la deuxième lecture, de l'avis du Conseil d'État ou du parlement?"

10.08 Marie-Christine Marghem, ministre: Les deux ne sont absolument pas liés et dans l'accord de gouvernement non plus en réalité. Ce sont des phrases qui sont accolées les unes aux autres et que vous pouvez organiser de plusieurs façons différentes. On sait que Doel 3 et Tihange 2 sont pour l'instant toujours en examen auprès de l'AFCN. Elles sont en quelque sorte sorties du jeu, sans que l'on sache à quel moment

elles reviendront ou pas dans le jeu. À ce moment, on verra. On en est là pour l'instant.

10.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je comprends bien! Cela signifie que, potentiellement, si les feux verts sont accordés, l'on pourrait très bien se retrouver avec les quatre réacteurs qui fonctionnent: Doel 3, Tihange 2, Doel 1, Doel 2.

10.10 Marie-Christine Marghem, ministre: Ce n'est pas impossible. Intellectuellement, on peut l'envisager.

10.11 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Non, pas intellectuellement! Concrètement, par rapport aux décisions que vous avez prises sur le plan politique!

10.12 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais la décision que l'on a prise l'a été dans un cadre de sécurité d'approvisionnement, notamment parce que Doel 3, Tihange 2, et à l'époque Doel 4, n'étaient pas encore revenues dans le circuit. Que se passerait-il si Doel 3 et Tihange 2, sur avis positif de l'AFCN, revenaient dans le circuit? Je l'ignore! On peut théoriquement envisager que l'on aurait une capacité en plus, mais pour autant, prendrait-on la décision d'arrêter d'autres centrales, alors que des investissements importants ont été engagés? Vous connaissez la réponse. C'est une question qui reste ouverte et tournée vers l'avenir. Nous verrons!

10.13 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je ne suis pas sûr de bien comprendre, ...

10.14 Marie-Christine Marghem, ministre: Et moi, je ne comprends pas ce que vous voulez exactement.

10.15 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vais vous donner un exemple très simple. Imaginons que vous ayez deux feux verts de l'Agence fédérale.

10.16 Marie-Christine Marghem, ministre: Pourquoi?

10.17 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): D'une part, pour Doel 1 et Doel 2 et, d'autre part, pour Tihange 2 et Doel 3. Deux feux verts, quatre centrales concernées. Que faites-vous? Est-ce que, potentiellement, ...

10.18 Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne peux pas vous répondre parce que je suis loin d'être certaine que j'aurai des feux verts, comme vous le dites, pour Doel 3 et Tihange 2.

10.19 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je l'ai bien compris, mais je vous sou mets cette hypothèse.

10.20 Marie-Christine Marghem, ministre: Et bien, théoriquement, dans cette hypothèse, je réagis. Il est possible que cela arrive. C'est un raisonnement purement intellectuel, comme je l'ai fait pour la sortie du nucléaire, tout à l'heure, sur base de l'article que vous avez relu avec moi.

À ce moment-là, le gouvernement devra se positionner. Mais ...

10.21 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Même si vous n'avez que des feux verts?

10.22 Marie-Christine Marghem, ministre: Si vous avez deux centrales nucléaires qui reviennent dans le circuit, alors qu'il n'était pas prévu de les arrêter, il faut voir dans la loi qui nous concerne quand Doel 3 et Tihange 2 – je n'ai pas cet élément en tête – étaient programmées pour s'arrêter. Je ne me souviens pas de cet élément. Vous le savez peut-être.

Donc, à ce moment-là, le gouvernement se positionnera par rapport à la loi qui prévoit l'arrêt en 2025. Mais il ne s'agit pas d'un arrêt brutal de toutes les centrales en 2025. Dans mon souvenir, cela commence en 2022. Je veux bien vérifier cela.

Il y a un laps de temps de trois ans, de 2022 à 2025, où l'ensemble des centrales devraient être arrêtées et démantelées dans ce pays, selon la loi. Si Doel 3 et Tihange 2 reviennent avant cela dans le circuit, elles ne sont pas programmées par cette loi pour être arrêtées. Et donc, la capacité revient.

10.23 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc, vous ne passerez pas au gouvernement avec la prolongation de Doel 3 et Tihange 2?

10.24 Marie-Christine Marghem, ministre: Ce n'est pas une prolongation, c'est une remise en route après un arrêt.

Je l'ai déjà dit: on utilise ces notions-là dans l'indisponibilité qui est calculée pour la contribution de répartition.

Vous avez un arrêt qui est demandé par l'AFCN et en quelque sorte une réouverture qui est permise par l'AFCN. Dans le cas de Doel 3 et de Tihange 2, vous avez évidemment une analyse des microfissures qui font ce laps de temps entre l'interdiction de poursuivre de l'AFCN et éventuellement plus tard, dans votre exemple théorique, la possibilité de continuer.

10.25 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Voilà qui est plus clair. Si je comprends bien, si l'Agence fédérale donne un feu vert sur Doel 3 et Tihange 2 avant que le parlement ait voté la loi de prolongation Doel 1 et Doel 2, tout est remis en question.

10.26 Marie-Christine Marghem, ministre: Non! Cela n'a rien à voir. Je suis convaincue que la loi sur Doel 1 et 2 viendra plus tôt que l'éventuelle autorisation concernant Doel 3 et Tihange 2.

Le **président**: Puis-je interrompre cette conversation? Où est la conclusion?

10.27 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, la conclusion est qu'il y a là une incohérence avec ce qui a pu être dit non pas par la ministre ...

10.28 Marie-Christine Marghem, ministre: Il n'y a aucune incohérence.

10.29 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Il y a une incohérence entre ce que vous avez dit et ce que le CD&V a dit.

10.30 Marie-Christine Marghem, ministre: Non. Vous le direz au CD&V. Je ne suis pas ministre CD&V mais le CD&V, en tout cas un de ses membres, a lu l'accord de gouvernement. Il faut constater que les membres du gouvernement CD&V ont validé ma proposition, telle que je l'ai présentée et qui ne fait pas de lien d'antériorité par rapport à Doel 3 et Tihange 2. Vous vous expliquerez avec notre collègue.

Le **président**: Chers collègues, je me permets d'intervenir sur la façon dont on organise les travaux ici. Je peux comprendre qu'il y ait des précisions au départ d'une réplique. Cela donne lieu à une partie de tennis de table où l'on se renvoie 5 à 6 fois la balle.

J'ai considéré que l'incident n'était pas clos, en l'absence d'une bonne compréhension de la question et des réponses.

Nous restons dans le cadre des questions orales qui prévoit, en principe, une question, une réponse et une réplique. On peut sortir de ce schéma théorique en cas de précision, de sous-question, d'oubli. Bref, on peut poursuivre l'échange lors de la troisième mi-temps après la commission, mais cela ne devient pas non plus un dialogue entre deux ou trois personnes si des questions sont jointes.

Je le précise pour l'ordre des travaux, car nous nous éloignons de la manière dont les questions orales sont organisées par notre Règlement. Je le signale, car nous débordons sur la façon de faire.

10.31 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): De toute évidence, nous avons débordé! Toujours est-il que je pourrais répliquer maintenant!...

Le **président**: Monsieur Nollet, je vous ai laissé agir pour cette question-ci, mais je vous prie d'observer la procédure pour les autres questions.

10.32 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Admettez que c'est au bout du compte que l'on a obtenu les

précisions nécessaires.

10.33 Marie-Christine Marghem, ministre: Encore fallait-il que je comprenne votre question!

Le **président**: C'est la raison pour laquelle j'ai laissé vos échanges se poursuivre. En conclusion, monsieur Nollet?

10.34 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): La conclusion politique de ce débat, c'est qu'effectivement, avec les réponses qui sont données, l'on pourrait très bien se retrouver – je vois déjà le schéma tel qu'Electrabel le précise – avec une réouverture de Doel 1 et Doel 2 et puis une réouverture de Tihange 2 et Doel 3 et rien n'est contrôlé. C'est contraire à ce qui a pu être déclaré en commission. C'est la raison pour laquelle je voulais mettre en exergue ce risque que les quatre réacteurs redémarrent.

10.35 Marie-Christine Marghem, ministre: Il faut le dire à l'AFCN!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: En ce qui concerne l'organisation des travaux, nous avons eu un débat ouvert sur la note d'orientation, le budget et la note de politique générale. Dans ce cas, il n'y a pas de limite de temps de parole.

Nous revenons à l'ordre du jour des questions orales défini dans notre Règlement et dont nous venons de sortir du schéma habituel. Mais nous n'allons pas non plus y passer la nuit. Pour les questions suivantes, je veillerai à ce que les questions soient brèves, suivies d'une réponse et d'une réplique.

11 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les mécanismes régulatoires sur les marchés du gaz et de l'électricité" (n° 1048)

11 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de reguleringsmechanismen op de gas- en elektriciteitsmarkt" (nr. 1048)

11.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, lors de la commission de l'Énergie du 18 novembre 2014 – cela date –, je vous interrogeais sur les propositions de la CREG en matière d'évolution des mécanismes régulatoires sur les marchés du gaz et de l'électricité. Il était notamment question de l'adoption du troisième paquet Énergie, en particulier des différents codes de réseau établis à l'échelle européenne, qui a pour objectif d'unifier le marché énergétique européen.

Qu'en est-il du rapport dont vous avez chargé votre administration sur la question? Pourriez-vous nous en communiquer les détails?

Par ailleurs, le régulateur évoquait dans son dernier rapport la possibilité de voir certaines missions actuellement confiées aux gestionnaires de réseau, comme la question de la coopération entre les gestionnaires du réseau de transport, être transférées dans son champ de compétence. Il s'agirait de nous mettre en conformité avec la législation européenne.

Qu'en est-il précisément? Pourriez-vous nous dresser un état des lieux des collaborations actuellement menées entre nos gestionnaires de réseau et ceux d'autres États membres de l'Union européenne?

Je vous remercie pour les éclaircissements que vous pourrez m'apporter.

11.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, comme M. Nollet, je ne m'écarterai pas d'un seul mot de ma réponse écrite. Je comprends votre souci et vous remercie de nous rappeler le Règlement.

Étant donné l'actualité plutôt chargée en cette fin d'année dans le domaine de l'énergie – qui en doutera? –, la question de la redistribution de compétences entre les gestionnaires de réseau et la CREG concernant entre autres la question de la coopération entre gestionnaires de transport n'a pas encore été étudiée en profondeur.

Des contacts seront pris incessamment avec le régulateur pour adapter cette législation, notamment en matière de codes de réseau.

11.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, êtes-vous sûre d'avoir tout lu?

Le **président**: Monsieur Nollet, vous avez eu la réponse. Quelle est votre réaction?

11.04 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'ai l'impression que nous ne nous en sortons pas en suivant votre proposition; cela ne fonctionne pas. La réponse est: incessamment, donc sans délai précis.

En novembre 2014, je l'acceptais puisque c'était le début. Aujourd'hui, en janvier, non. Je redéposerai donc ma question pour la prochaine commission afin d'obtenir une réponse à ce sujet. Quand une question est posée, au bout d'un certain temps, elle doit obtenir une réponse afin d'y voir clair dans le calendrier. Je ne veux pas relancer le débat, mais je le dis en guise de réplique et de justification du fait de redéposer ma question.

J'espère que cette fois, nous recevrons une réponse sur le fond.

Pour les prochaines fois, plutôt que d'utiliser un terme comme incessamment, indiquez-nous un calendrier plus précis. Cela nous facilitera les choses.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'évolution du statut de Belpex" (n° 1049)

12 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de evolutie van de status van Belpex" (nr. 1049)

12.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, lors de la commission Énergie du 18 novembre 2014, vous affirmiez avoir chargé votre administration d'analyser les conséquences de la proposition émise par la CREG qui vise à désigner Belpex comme gestionnaire unique des marchés d'échange.

Madame la ministre, qu'en est-il? Quelles leçons tirez-vous de cette analyse?

Vous précisiez également qu'un éventuel monopole de Belpex serait contraire à la législation européenne. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises afin de rencontrer les dispositions européennes tout en intégrant les recommandations du régulateur?

Ne me dites pas "incessamment", que l'administration, débordée, n'a pas eu le temps de faire cela non plus. Je veux bien accepter cette réponse pour certains éléments, mais il ne faudrait pas dire que toute votre administration a été consacrée exclusivement à une question (Doel 1 et Doel 2). Sinon, nous dirons que tout tourne autour du nucléaire et vous nous critiquerez si nous le disons.

12.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, ne désespérez pas. Deux lignes. Je vous préviens tout de suite, ne désespérez pas. Vous connaissez déjà la réponse parce que vous vous en doutez bien. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous avez sûrement turbiné à fond durant les congés de Noël. Nous sommes le 6 janvier.

Mon administration n'a pas encore pu se plonger en profondeur et elle me fait ce projet de réponse: "Cette question à laquelle j'avais répondu le mois dernier n'a entre-temps pas encore pu être analysée vu la masse d'autres dossiers prioritaires dans le domaine de l'énergie." Je vous rappelle qu'il y a l'appel d'offres gaz.

Pour la question précédente, pour vous rassurer: nous sommes en plein dedans. Nous sommes en train d'y travailler. Mais jusqu'à présent, il n'existe pas d'alinéa dans le règlement de la Chambre qui oblige un ministre à communiquer son agenda. Je ne perds pas de temps et je travaille selon le rythme que j'ai adopté dans les deux derniers mois de l'année dernière, tout aussi intensément, mais cela ne se règle pas en deux

coups de cuillère à pot. On règlera cet aspect-là des choses aussi dans quelque temps, pour ne pas reprendre le mot "incessamment".

12.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, outre le fait que cette réponse ne me satisfait pas – vous vous en doutez – et que je la redéposerai, j'en arrive à m'interroger sur le fait que la ministre ait demandé une exception quant aux mesures de réduction de personnel et d'économie dans le secteur de l'administration de l'énergie. En effet, vu le nombre de mes questions n'ayant pu trouver réponse parce que l'administration est débordée, je ne peux que m'interroger.

Je suppose qu'il n'y aura pas une rationalisation de – 4 % dans le personnel, de – 20 % dans le fonctionnement et de – 30 % dans les investissements! Si tel n'était pas le cas, on risque d'avoir un ordre du jour de commission qui déborde. Vous ne me connaissez pas encore!

Vous pouvez voir que je suis perspicace ...

12.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Opiniâtre plutôt!

12.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je reviendrai à la charge avec mes questions tant qu'elles n'obtiendront pas de réponse.

Le **président**: Je vous remercie. Je vois ce que vous voulez dire. Je l'imagine très bien.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les fermetures d'unités de production d'électricité" (n° 1050)

13 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de sluiting van elektriciteitsproductie-eenheden" (nr. 1050)

13.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, la commission de l'Énergie du 18 novembre dernier portait sur les objectifs poursuivis par le législateur, à travers la loi Électricité du 29 avril 1999, afin d'éviter une situation chaotique au niveau des prix du marchés.

Ladite loi prévoit une obligation de notification des mises à l'arrêt temporaires ou définitives des unités de production d'électricité.

Le régulateur constate que les producteurs qui ont un doute quant au redémarrage de leur unité annoncent des fermetures et se réservent le droit d'y renoncer à n'importe quel moment.

Afin d'éviter cet écueil, vous affirmiez, à l'occasion de votre réponse, qu'une réflexion sur un système de soutien aux capacités existantes était en cours afin de limiter le nombre de fermetures d'unités et d'assurer la capacité d'approvisionnement du pays.

Madame la ministre, pourriez-vous me donner de plus amples informations quant à l'état d'avancement de cette réflexion? Quelles prescriptions complémentaires ont-elles été avancées afin d'éviter la situation que j'aborde dans cette question?

Je vous remercie pour les éclaircissements que vous ne manquerez pas – vous connaissant – de m'apporter.

13.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, cher collègue, vivons d'espoir! Ma réponse est un peu plus charnue.

J'avais chargé, comme annoncé, le mois dernier, la Direction générale de l'Énergie de préparer une étude sur les différentes options envisageables en matière de soutien aux capacités de production existantes, notamment par le biais de mécanismes de capacité ou marchés de capacité.

D'autres pays voisins comme la France et le Royaume-Uni ont récemment pris des initiatives dans ce

domaine. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à des contacts dont je dispose dans ces pays qu'ils me communiquent la façon dont ils ont imaginé et réglé ces situations.

Au niveau de la Commission européenne, une réflexion est également menée. Les enjeux de telles modifications de marchés et le risque de distorsions de concurrence tant au niveau national qu'au niveau européen sont évidemment très importants et très complexes. Des contacts ont déjà eu lieu avec différents acteurs de marchés.

Une étude sera également confiée à un consultant externe pour évaluer les avantages et inconvénients des différentes options possibles en la matière. Une analyse d'impacts devra également être effectuée, ce qui – vous l'aurez compris – prend un certain temps. Cela ne se fera donc pas du jour au lendemain, ni au niveau de la préparation de la législation, ni au niveau de la mise en œuvre.

Il s'agit d'une question très importante à mes yeux pour le design futur du marché de l'électricité. Cette question sera abordée lors des discussions visant à la conclusion d'un futur pacte énergétique.

Le **président**: Monsieur Nollet, voici la réponse charnue qui nous a été donnée par le gouvernement. Quelle est votre réplique?

13.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, la ministre a dit "plus charnue"!

13.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Effectivement, mais ce n'est pas encore assez à votre goût! Vous aimez bien les rondeurs.

13.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, la ministre fera bientôt les répliques à ma place!

Madame la ministre, pour éviter d'encombrer l'ordre du jour de la prochaine commission, pourriez-vous me donner une idée des délais? Quand vous dites "un certain temps", cela représente-t-il un jour, un mois, un mois et demi, deux mois? Pourriez-vous le préciser pour que je sache quand redéposer ma question? Sinon, je la dépose lors de la prochaine séance.

Le **président**: Monsieur Nollet, vous relancez une nouvelle question. Ainsi, on évite de surcharger l'ordre du jour et on gagne une question lors de la prochaine réunion.

13.06 Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne vois pas d'inconvénient à inciter informellement M. Nollet à poser des questions au bon moment. C'est une façon de dire oui.

13.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): J'ai vu la réaction de votre collaborateur. Je vous donne donc un mois et demi et je ne pose plus cette question la prochaine fois.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la mise en place du pacte énergétique interfédéral et le rôle de la CREG" (n° 1051)

14 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het sluiten van een interfederaal energiepact en de rol van de CREG" (nr. 1051)

14.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, récemment, vous plaidez pour la mise en place d'un pacte énergétique interfédéral précédé par une vision énergétique pour permettre les transformations socioéconomiques et environnementales qui sont nécessaires sur une période de 20 à 25 ans au moins.

Madame la ministre, qu'en est-il concrètement? Quelle sera la méthodologie sous-tendant la mise en place de cet objectif? Pourriez-vous me communiquer le calendrier de travail en la matière?

Par ailleurs, je souhaiterais en savoir un peu plus sur le rôle précis que la CREG, en tant que régulateur fédéral et responsable du bon fonctionnement du marché, aura à jouer dans l'élaboration et la mise en

oeuvre de ce pacte.

Vous avez affirmé que la Direction générale Énergie vous avait transmis des propositions concrètes en la matière: pourriez-vous m'en communiquer le détail précis?

14.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Cher collègue, ma réponse ne vous satisfera sans doute pas et vous laissera un goût de trop peu, comme toutes les réponses que je suis amenée à apporter à vos questions. En tant que connaisseur du secteur, vous aimez vous mettre en appétit.

Monsieur le président, je ferai en sorte d'avoir des contacts très réguliers avec M. Nollet pour l'inciter à poser ses questions aux moments appropriés.

Réponse à sa question: l'idée de la conclusion d'un pacte énergétique impliquant tous les acteurs des marchés de l'énergie, tant au niveau fédéral que régional, a été rappelée à diverses occasions depuis la formation même de l'actuel gouvernement. Ce pacte a été annoncé et confirmé le 18 novembre dernier, lors de la première séance d'explication de la note de politique générale.

Les travaux préparatoires n'ont pas encore débuté. Il est donc prématuré de communiquer plus en détail ce qui n'est pas encore commencé, notamment sur la façon dont ces discussions seront organisées et sous quelles formes. Néanmoins, je vous rassure: j'en ai déjà parlé longuement avec la CREG; celle-ci y jouera un rôle important.

14.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je vais tenter le même coup que tout à l'heure: pour le calendrier, ce sera dans un mois, un mois et demi?

14.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Rajoutez-y encore un mois et séquencez.

14.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je poserai donc la même question dans deux mois.

Vous n'avez pas répondu au sujet des propositions. Vous avez dit avoir déjà reçu de l'administration des propositions en la matière.

14.06 Marie-Christine Marghem, ministre: Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que les travaux préparatoires n'ont pas encore débuté.

14.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): J'ai donc mal capté. Vous n'avez encore rien reçu de la Direction?

14.08 Marie-Christine Marghem, ministre: Non, j'ai longuement parlé de manière informelle de ce sujet avec la CREG qui jouera un rôle important, mais je n'ai pas encore reçu d'élément concret qui entame les travaux préparatoires. Nous n'avons pas encore décidé de la manière d'organiser les travaux préparatoires et de la forme qu'ils doivent prendre.

14.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je reviens donc dans deux mois.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

15 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la proposition de la CREG en ce qui concerne la mobilisation de nos réserves stratégiques" (n° 1052)

15 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het voorstel van de CREG met betrekking tot de aanwending van onze strategische reserves" (nr. 1052)

15.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, dans son dernier rapport, la CREG a émis plusieurs propositions visant à adapter la loi Électricité afin d'éclaircir certains aspects et conséquences de la réserve stratégique. J'ai cru comprendre que vous aviez chargé un groupe de travail, composé par Elia, la CREG et la DG Énergie, de prendre en compte ces propositions. Qu'en est-il

des nouveaux paramètres techniques et économiques relatifs à la disponibilité des unités susceptibles de participer à la réserve stratégique?

Vous aviez également chargé ce groupe de travail d'apporter des éclaircissements quant à la possibilité et l'obligation de participer aux réserves stratégiques mais aussi de préciser dans quelles conditions les unités faisant partie de la réserve peuvent à nouveau fonctionner sur le marché.

Pouvez-vous me communiquer les conclusions du groupe de travail en la matière ainsi que les mesures que le gouvernement a prises ou compte prendre? Par ailleurs, il est question de faire participer à la réserve des unités de production non raccordées au réseau de transport. Qu'en est-il? Quelles leçons tirez-vous par rapport au travaux du groupe de travail en la matière?

15.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, effectivement, un groupe de travail composé d'experts de la CREG, d'Elia et de la DG Énergie du SPF Économie a été chargé d'analyser des pistes alternatives pour pallier le manque de moyens de production électrique du parc belge.

Il convient de noter que les travaux du groupe se font en parallèle de ceux du groupe de travail responsable de l'élaboration des mesures de restriction de la demande ou en tout cas de mesures qui permettent de jouer sur la demande.

Les problèmes rencontrés relatifs à la disponibilité des unités susceptibles de participer à la réserve stratégique sont de divers ordres. Certaines unités présentent des problèmes d'ordre environnemental. On pointera que ceux-ci ne peuvent la plupart du temps être résolus uniquement par l'autorité fédérale. De nombreuses unités requièrent des investissements plus ou moins importants pour pouvoir participer à la réserve stratégique.

Pour l'hiver 2015-2016, le groupe de travail propose les points suivants.

1. La création d'une *task force* Security of Supply étant donné l'éclatement des compétences en la matière. Un accord entre les différents ministres fédéral et régionaux pourrait être envisagé et concerne un engagement de chacun à traiter en priorité les demandes liées à des projets de production de manière à réduire au maximum les délais pour l'obtention des différents permis nécessaires.

2. Une OSP (obligation de service public) à charge des producteurs à condition que les unités visées par l'OSP puissent être techniquement et économiquement remises en service dans les délais.

3. Une extension de la réserve stratégique. Des clarifications pourraient être apportées au cadre légal existant afin de permettre à des unités de production de petite taille, telles que des groupes électrogènes, des installations mobiles et autres, de répondre à des besoins de pointe, voire à des unités de production définitivement mises à l'arrêt par leur exploitant.

Certaines unités qui envisagent de se retirer ne sont pas directement raccordées au réseau de transport d'électricité. Ces unités qui représentent un volume total de 509 MW et pour lesquelles une notification a bien été faite, peuvent être prises en compte pour la réserve stratégique 2015-2016.

15.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je remercie la ministre pour sa réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

16 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'Interconnector" (n° 1053)

16 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "Interconnector" (nr. 1053)

16.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, les autorités belges ont informé la Commission européenne, le 18 mars 2014, qu'elles examinaient avec la CREG le statut de l'Interconnector, afin de voir dans quelle mesure une éventuelle modification de la loi devait intervenir.

Dans son dernier rapport, la CREG a ainsi proposé d'adapter en urgence la législation gaz pour permettre à Interconnector de participer aux enchères en mars 2016, en vue de l'échéance de ces contrats à long terme au 1^{er} octobre 2018. Qu'en est-il de la préparation des adaptations législatives requises?

16.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, les régulateurs britannique et belge et les intéressés se sont entendus quant au statut de l'Interconnector. L'adaptation de la législation y relative sera effectuée en ce début d'année.

16.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je félicite la ministre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Les questions n° 1079 et n° 1086 de M. Calvo sont transformées en questions écrites.

La question n° 1072 de Mme de Coster-Bauchau est reportée à sa demande. Il en est de même pour la question n° 1084 de Mme Dierick.

La réunion publique de commission est levée à 17.13 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.13 uur.